



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



2023

RAPPORTS

RAPPORT D'ACTIVITÉ
RAPPORT MUTUALISTE

MSA PROVENCE AZUR

EDITO

Au fil des années, le groupe MSA (avec son organisme de protection sociale et ses associations) s'impose progressivement comme un partenaire incontournable du monde agricole et rural. Notre collaboration avec les collectivités locales au bénéfice des territoires ruraux s'accroît afin de mieux identifier les besoins et les attentes des territoires, et y répondre.

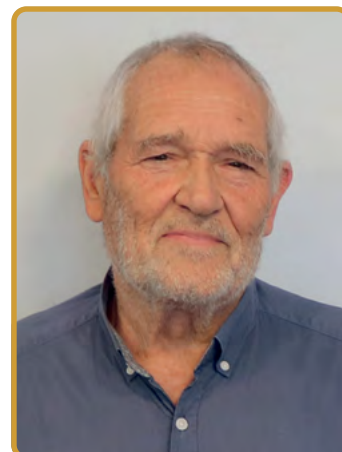
Sans attendre les récentes manifestations, la MSA s'est investie dans le pilotage du programme de prévention du mal-être en agriculture : essayant de mobiliser l'ensemble des partenaires (services de l'Etat, conseils départementaux, organismes professionnels agricoles, ...), nos actions viennent renforcer tout ce que nous faisons depuis des années en faveur des ressortissants MSA, que ce soit en termes de santé au travail, d'action sanitaire et sociale, d'accès aux droits et aux soins, ..., pour amortir l'effet des crises et venir en aide aux plus fragiles.

Ainsi, vous trouverez dans ce rapport d'activité 2023, non seulement les principaux chiffres de la MSA mais surtout, et nous avons voulu particulièrement insister là-dessus cette année, quelques actions, sinon majeures, du moins emblématiques et représentatives que ce qu'est le Groupe MSA : événements, partenariats, parcours, expérimentations, tout ce sur quoi les équipes ont travaillé au bénéfice de nos ressortissants. Et cela sans se désinvestir de nos activités « régaliennes » (prestations ou recouvrement notamment), ni renoncer à notre politique de proximité.

Je tiens d'ailleurs à féliciter ici les équipes, malgré des contraintes fortes en terme notamment d'évolution de nos moyens humains et budgétaires, et qui, pour autant, font preuve d'un engagement sans faille et défendent les valeurs de notre groupe, travail conforté au quotidien par l'investissement de l'ensemble des délégués MSA qui aident, en étant au plus près des adhérents, à définir les priorités.

Antoine PASTORELLI

Président du Groupe MSA Provence Azur



Décrire l'activité de notre groupe MSA Provence Azur est particulièrement complexe, bien entendu du fait du périmètre de notre guichet unique, mais également à cause de la multiplicité des projets portés par ses élus et ses équipes.

Cette année 2023 a d'abord été marquée par la réalisation d'une seconde vague de mutualisations de proximité, avec les caisses MSA de Corse et d'Alpes Vaucluse. En positionnant notre caisse sur les activités Santé et Vieillesse, et en confiant la gestion de nos prestations familiales aux équipes d'Avignon, nous finalisons une réorganisation nécessaire pour améliorer le service rendu aux adhérents. L'accompagnement de nos salariés sur les prochains mois et prochaines années en sera le garant. Ces mutualisations ont été menées dans un temps marqué par de nombreuses réformes législatives : réforme des retraites, unification des déclarations fiscales et sociales, pack Nouveau départ en faveur des victimes de violences intrafamiliales, ... Réformes sur lesquelles nos élus défendent pied à pied les intérêts des exploitants et salariés agricoles.

Notre organisme maintient une volonté de proximité forte avec ses adhérents : en plus de ses 11 lieux d'accueil, la MSA travaille en relation étroite avec les 96 France Services qui maillent les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes Maritimes. En 2023, nos équipes continuent de diversifier les modalités de contact pour répondre à toutes les attentes : 36 000 personnes reçues dans nos accueils, 74 000 mails traités en moins de 48h, 294 000 appels téléphoniques entrants et 17 000 appels sortants, 2 500 000 visites sur notre site internet avec plus de 90 téléservices disponibles, ...

La MSA agit pour le monde agricole, et plus largement les territoires ruraux : notre action sanitaire et sociale s'emploie à y créer les projets et services nécessaires, et nos associations poursuivent leur rôle d'opérateur de terrain sur le champ de l'économie sociale et solidaire : aide à domicile, protection des personnes majeures vulnérables, accueil d'enfants handicapés confiés par l'Aide sociale à l'enfance, ateliers du bien-vieillir, ... La lutte contre les déserts médicaux et l'accès aux soins constituent également une priorité, comme l'illustre la campagne que nous menons pour trouver un médecin traitant aux personnes en affection de longue durée. Que tous ceux, élus et agents, qui s'emploient, chaque jour, à mettre en œuvre les valeurs de la MSA soient ici remerciés !

Sylvain HUTIN

Directeur Général MSA Provence Azur

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023..... p7

LA MSA PROVENCE AZUR page 8

Présentation.....	8
La Direction.....	10
Les salariés	11
Le Conseil d'Administration.....	12
Les Comités - Les Commissions	14
Les fonctions supports.....	18

UNE OFFRE COMPLÈTE DE PROTECTION SOCIALE page 20

Santé.....	20
Famille	20
Retraite.....	21
Contrôle Médical et Dentaire	21

ACCOMPAGNEMENT DE NOS PUBLICS page 22

Action Sanitaire et Sociale	22
Promotion de la Santé	22
Relation de service.....	23
Promotion de la MSA en ligne	23
Cotisations et Recouvrement	24
Contrôle et Affaires Juridiques	25
Santé Sécurité au Travail.....	25

OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES ET PARTENAIRES page 26

Offre de Services sur les Territoires	26
Association Vacances La Tour Carrée	27
ASEPT PACA	27

FAITS MARQUANTS 2023 ET PROJETS 2024 page 28

RAPPORT MUTUALISTE 2023 **p43**

LES TEMPS FORTS DE LA VIE MUTUALISTE page 46

La Commission de la Vie Mutualiste	46
L'Assemblée Générale	47
Les Comités Départementaux Pléniers	48

LA FORMATION page 50

Formation des Administrateurs	50
Formation des Co-Présidents des échelons locaux	50
Formation des délégués cantonaux	51

LA COMMUNICATION page 52





2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MSA PROVENCE AZUR



L'essentiel & plus encore

La MSA Provence Azur

Un guichet unique au service de la population agricole et rurale

La MSA Provence Azur est l'organisme de protection sociale qui gère l'ensemble des risques sociaux pour les salariés et non-salariés agricoles, ainsi que leurs ayants droit, au sein des départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

La MSA est donc l'interlocuteur unique de ses ressortissants agricoles pour :

- ▶ le versement des prestations sociales dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite,
- ▶ la mise en place d'actions de prévention dans les domaines de la santé et des risques professionnels,
- ▶ la mise en place d'actions à caractère sanitaire et social,
- ▶ la médecine du travail,
- ▶ le contrôle médical et dentaire,
- ▶ le calcul, le recouvrement et le contrôle des cotisations sociales.

Dans le prolongement de ses missions de service public en tant qu'organisme de Sécurité sociale, le groupe MSA propose également une offre de services sur les territoires via des structures associatives d'aide, d'accompagnement et de maintien à domicile au profit des personnes âgées, isolées, fragiles, dépendantes, handicapées ou actives.

Elle gère, en outre, pour le compte d'organismes partenaires, le recouvrement de certaines cotisations et le versement de certaines prestations (retraite complémentaire, complémentaire santé, formation professionnelle, etc.). Elle est enfin un acteur engagé au service de la ruralité.



222 300 adhérents
soit 5,18% de la population des départements
Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var



128 600 bénéficiaires
de l'assurance maladie



128 500 bénéficiaires
d'une prestation retraite



16 100 familles bénéficiaires
d'au moins une prestation famille



46 324 actifs

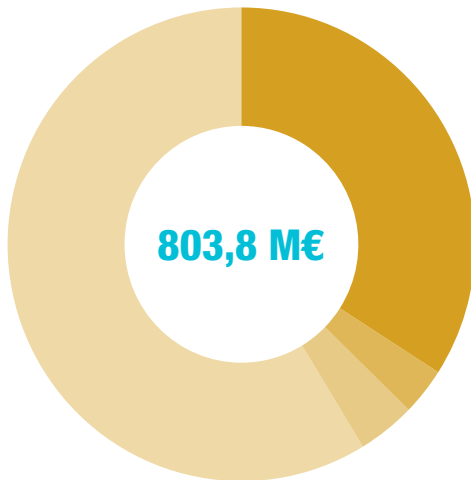
ACTIFS SALARIÉS

Exploitation ou culture-élevage cultures spécialisées, élevage spécialisé, viticulture, ...	12 535
Organismes de services MSA, Crédit Agricole, Groupama, ...	7 653
Coopération stockage/conditionnement de produits agricoles, vinification, coopératives, ...	1 501
Autres activités paysagistes, travaux forestiers, artisanat rural, enseignement agricole, gardes-chasse, ...	11 511

ACTIFS NON-SALARIÉS

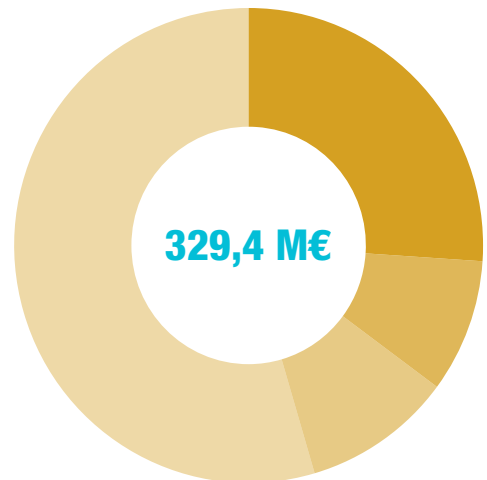
Chefs d'exploitation ou d'entreprise	12 402
Collaborateurs d'exploitation	638
Aides familiaux	84

PRESTATIONS LÉGALES VERSÉES



- Santé
- Accidents du Travail
- Famille
- Vieillesse

COTISATIONS ÉMISES



La MSA Provence Azur sur son territoire



La Direction

La MSA Provence Azur est pilotée par une équipe de direction, nommée par le Conseil d'Administration, et ayant pour objectifs la gestion et l'optimisation des activités de l'organisme, ainsi que la mise en oeuvre du projet de mandature et du projet d'entreprise.



Sylvain HUTIN

Directeur Général

- Secrétariat de Direction
- Communication et Animation des territoires
- Projets et partenariats



Marie-France DELMAS

Directrice Adjointe

- Action Sanitaire et Sociale
- Offre de services sur les territoires
- ASEPT PACA



Axelle DORION-GARINO

Directrice Adjointe

- Santé
- Santé et Sécurité au Travail
- Contrôle Médical et Gestion du Risque



Céline ARGENTI-DUBOURGET

Directrice Comptable et Financière

- Comptabilité
- Pilotage de la performance
- Maîtrise des risques



Morgane COINDE

Sous Directrice

- Ressources Humaines
- Ressources techniques
- Ressources informatiques



Natalie LEPAGE

Sous Directrice

- Cotisations / Recouvrement
- Contrôle / Affaires juridiques



Adeline MAGAUD

Sous Directrice

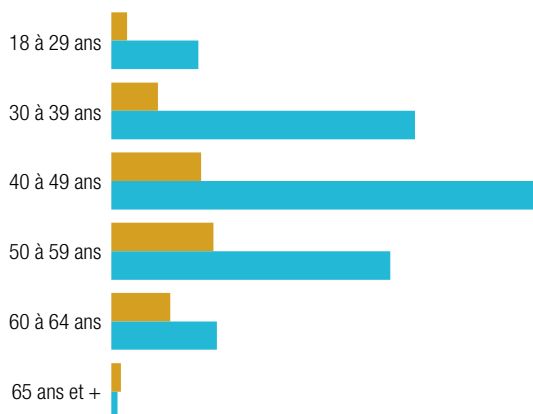
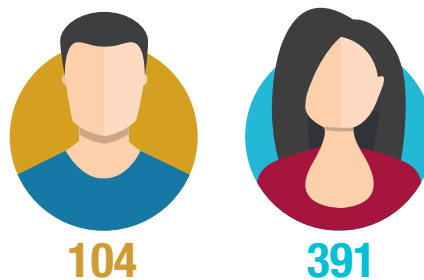
- Prestations Familiales
- Prestations Vieillesse
- Relation de service
- Gestion des flux entrants



Les salariés

La MSA Provence Azur, ce sont avant tout des femmes et des hommes au service du monde agricole et rural. Par ses actions en matière de ressources humaines et son plan de formation annuel, la MSA Provence Azur souhaite favoriser le développement professionnel de ses salariés au service de ses adhérents.

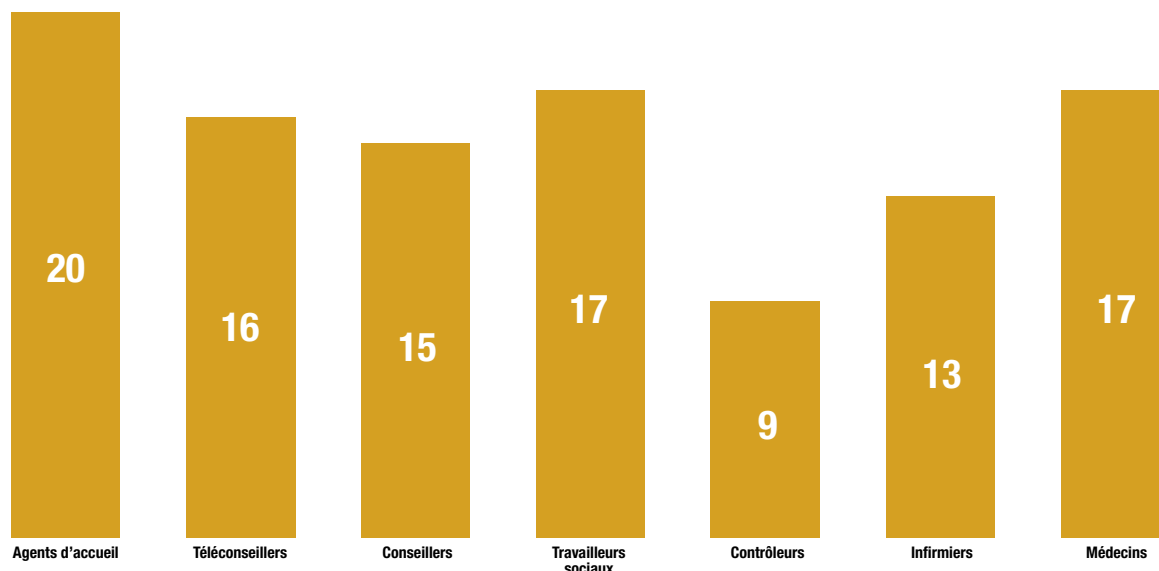
Les effectifs CDI



La formation

- **131** formations organisées :
20 internes et 111 externes
- **330** salariés formés
- **Plus de 9 500** heures de formation

Plus de 100 salariés en contact avec le public



Le Conseil d'Administration

La Vie Mutualiste de la MSA Provence Azur est incarnée par les **délégués cantonaux**, élus tous les 5 ans (les dernières élections se sont tenues en 2020). Sur le terrain, ces élus représentent les trois collèges que sont les exploitants, les salariés et les employeurs de main d'œuvre. Ils sont les relais entre la population agricole et la MSA et participent à l'animation des territoires, soit en faisant remonter des besoins spécifiques, soit en proposant des actions locales.

Le Conseil d'Administration est composé de **30 Administrateurs** : 27 élus parmi les délégués cantonaux et 3 représentants de l'UDAF, soit 10 Administrateurs issus de chaque département (06, 13 et 83) désignés pour 5 ans au cours d'une Assemblée Générale électorale. Le Conseil d'Administration définit notamment la politique de la MSA en action sanitaire et sociale, prévention, offre de services, aide aux adhérents en difficultés et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques.

En amont de sa prise de décisions, le Conseil d'Administration se réunit en Comités ou Commissions spécialisés par domaine d'intervention de la MSA. Chaque Comité ou Commission est composé(e) d'Administrateurs préparant les travaux du Conseil d'Administration :

- Le Comité d'Action Sanitaire et Sociale
- Le Comité de Protection Sociale des Salariés et le Comité de Protection Sociale des Non-Salariés
- La Commission de la Vie Mutualiste
- La Commission de Recours Amiable
- La Commission Financière et Comptable
- La Commission des Marchés
- La Commission des Sanctions Financières
- La Commission des pénalités

Il existe, par ailleurs, 2 Commissions Ad'hoc, composées d'Administrateurs et de Co-Présidents des échelons locaux :

- Commission Ad'hoc Recouvrement - Elle donne son avis à la CRA sur les demandes individuelles en matière de recouvrement des cotisations.
- Commission Ad'hoc ASS - Elle donne son avis au CASS sur les demandes individuelles en matière d'action sanitaire et sociale.



Les membres du Conseil d'Administration



Antoine Pastorelli
Président



Jean-Yves Constantin
1^{er} Vice-Président

1^{er} collège : Exploitants agricoles

Denis Alibert
Jean-Pierre Grosso
Valérie Pourchier

Alexandrine Brion
Alain Guerittot
Vanna Raimondo

Nathalie Escoffier
Antoine Pastorelli
Joseph Rey

2^{ème} collège : Salariés agricoles

Jean-Louis Atoch
Christophe Camoin
Bruno Di Placido
Roger Lanza

Magali Baquey
Michel Cerutti
Jean-Luc Giacomi
Claude Micheau

Jean-Michel Busset
Jean-Yves Constantin
Georges Hérisson
Alain Quenet

3^{ème} collège : Employeurs agricoles

Isabelle Bouis

FDSEA 13
(Patrick Leveque)

Cellier de Marius Caius
(Mireille Gouirand)

Jeunes Agriculteurs 06
(Alexandra Pascal)

FDSEA 06
(Olivier Ottenwaelder)

Jeunes Agriculteurs 13
(Lionel Sasso)

Représentants UDAF

Jean-Louis Brelle (salarié)

Laure Fil (non-salarié)

Annie Legier (non-salarié)

Les Comités Les Commissions

Le Comité d'Action Sanitaire et Sociale

Le Comité d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) propose au Conseil d'Administration une politique d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) permettant de répondre au mieux aux besoins des adhérents. Il définit à ce titre le règlement des aides financières de l'ASS. C'est dans ce cadre que des

secours financiers peuvent être accordés aux adhérents. Il formule des avis sur les orientations et le budget en ASS. Il instruit et attribue les demandes de subventions (notamment dans le cadre d'appels à projets).

Président*

M. Jean-Pierre GROSSO - 1^{er} collègue

Titulaires 1^{er} collègue (Exploitants)

- M^{me} Alexandrine BRION
- M^{me} Natahlie ESCOFFIER
- M. Jean-Pierre GROSSO
- M. Alain GUERITTOT
- M^{me} Valérie POURCHIER
- M^{me} Vanna RAIMONDO

Titulaire 3^{ème} collègue (Employeurs)

- Jeunes Agriculteurs 06 (M^{me} Alexandra PASCAL)
- Le Cellier de Marius Caius (M^{me} Mireille GOUIRAND)

Titulaires UDAF

- M. Jean-Louis BRELLE (Salarié)
- M^{me} Laure FIL (Non-Salarié)

**La Présidence du CASS alterne chaque année entre M. GROSSO (1^{er} collègue) et M. ATOCH (2^{ème} collègue)*

Titulaires 2^{ème} collègue (Salariés)

- M. Jean-Louis ATOCH
- M^{me} Magali BAQUEY
- M. Jean-Michel BUSSET
- M. Jean-Yves CONSTANTIN
- M. Bruno DI PLACIDO
- M. Jean-Luc GIACOMI
- M. Roger LANZA
- M. Alain QUENET

Secrétaire

- M^{me} Marie-France DELMAS - Directrice Adjointe

5 réunions en 2023

31 janvier, 16 mars, 6 juin, 25 septembre et 15 novembre

Chiffres clés 2023 en page 22

La Commission de Recours Amiable

La Commission de Recours Amiable (CRA) décide des suites à donner aux contestations des assurés portant sur l'application, par la MSA, de la réglementation en matière de cotisations, prestations et accidents du travail.

Ainsi, par délégation du Conseil d'Administration, elle traite des :

- remises de majorations de retard et de pénalités,
- remises d'indus de prestations,
- échéanciers de paiement supérieurs à six mois,
- admissions en non-valeur,
- affiliations à titre dérogatoire,
- contestations de législation.

La procédure gracieuse devant la CRA est un préalable indispensable avant tout recours devant les juridictions de Sécurité sociale.

Présidente

- M^{me} Isabelle BOUIS (3^{ème} collègue)

Titulaires Non-salariés

- M^{me} Isabelle BOUIS
- FDSEA 13 (M. Patrick LEVEQUE)

Suppléant Non-salariés

- M^{me} Nathalie ESCOFFIER
- Le Cellier de Marius Caius (M^{me} Mireille GOURAND)

Titulaires Salariés

- M. Jean-Yves CONSTANTIN
- M. Jean-Luc GIACOMI

Suppléants Salariés

- M. Jean-Michel BUSSET
- M. Roger LANZA

Secrétaire titulaire

- M^{me} Natalie LEPAGE - Sous-Directrice

8 réunions en 2023

4 janvier, 12 janvier, 17 février, 17 mars, 30 mai, 27 juin, 13 septembre et 8 novembre.

Chiffres clés 2023 en page 23

Le Comité de Protection Sociale des Salariés Le Comité de Protection Sociale des Non-Salariés

Le Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS) et le Comité de Protection Sociale des Non-Salariés (CPSNS) interviennent sur les questions de protection sociale et de Santé Sécurité au Travail intéressant salariés et employeurs pour le CPSS, exploitants et employeurs pour le CPSNS.

Dans leurs domaines respectifs, ils peuvent être consultés sur :

- les mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires,
- les objectifs assignés à la MSA pour recouvrer les cotisations et servir les prestations, ainsi que les moyens à mettre en œuvre et les dispositions à prendre à cet effet,
- les orientations générales des budgets,
- les projets de statuts et de règlement intérieur,
- les dépenses relatives à la prévention des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles,
- les dépenses relatives au service de Santé au Travail (CPSS),
- la conclusion des conventions de gestion aux fins d'assurer, pour le compte de tiers, des services se rattachant à la protection sociale des salariés (CPSS) et des non-salariés (CPSNS).
- ils valident les contrats de prévention, les contrats de prévention simplifiés, et les aides financières simplifiées.

CPSS

Président

Alain QUENET - 2^{ème} collègue

Titulaires 2^{ème} collègue (Salariés)

- M. Jean-Louis ATOCH
- M^{me} Magali BAQUEY
- M. Jean-Michel BUSSET
- M. Christophe CAMOIN
- M. Michel CERUTTI
- M. Jean-Yves CONSTANTIN
- M. Bruno DI PLACIDO
- M. Jean-Luc GIACOMI
- M. Georges HERISSON
- M. Roger LANZA
- M. Claude MICHEAU

Titulaires 3^{ème} collègue (Employeurs)

- M^{me} Isabelle BOUIS
- Cellier de Marius Caius (M^{me} Mireille GOUIRAND)
- FDSEA 06 (M. Olivier OTTENWAELDER)
- FDSEA 13 (M. Patrick LEVEQUE)
- Jeunes Agriculteurs 06 (M^{me} Alexandra PASCAL)
- Jeunes Agriculteurs 13 (M. Lionel SASSO)

Titulaire UDAF (Non-salarié)

- M. Jean-Louis BRELLE

Secrétaire

- M^{me} Axelle DORION-GARINO
Directrice Adjointe

CPSNS

Président

M^{me} Isabelle BOUIS - 3^{ème} collègue

Titulaires 1^{er} collègue (Exploitants)

- M. Denis ALIBERT
- M^{me} Alexandrine BRION
- M^{me} Natahlie ESCOFFIER
- M. Jean-Pierre GROSSO
- M. Alain GUERITTOT
- M. Antoine PASTORELLI
- M^{me} Valérie POURCHIER
- M^{me} Vanna RAIMONDO
- M. Joseph REY

Titulaires 3^{ème} collègue (Employeurs)

- Cellier de Marius Caius (M^{me} Mireille GOUIRAND)
- FDSEA 06 (M. Olivier OTTENWAELDER)
- FDSEA 13 (M. Patrick LEVEQUE)
- Jeunes Agriculteurs 06 (M^{me} Alexandra PASCAL)
- Jeunes Agriculteurs 13 (M. Lionel SASSO)

Titulaires UDAF (Non-salarié)

- M^{me} Laure FIL
- M^{me} Annie LEGIER

Secrétaire

- M^{me} Axelle DORION-GARINO
Directrice Adjointe

4 réunions de chaque instance en 2023

8 février, 26 mai, 6 octobre et 29 novembre

Principales décisions et thématiques traitées

Points communs à toutes les réunions :

- Suivi des consommations budgétaires SST
- Point sur les actualités Santé
- Suivi 2023 des aides financières AFSE, AFSA et contrats de prévention

Réunion du 8 février

- Bilan 2022 de la consommation budgétaire SST
- Présentation du programme de prévention du mal-être et du dispositif d'accompagnement vers le mieux être au travail en agriculture
- Proposition de participation aux RPJ 2023 : jury « coup de coeur » des élus et tenue d'un stand
- Point sur les premiers éléments concernant le projet de réforme des retraites
- Bilan 2022 des aides financières AFSE, AFSA et contrats de prévention
- Point sur les actualités Cotisations & Recouvrement
- Présentation de la répartition géographique des AFSA des 5 dernières années
- Validation de 3 contrats de prévention
- Proposition d'accompagnement du zoo du Mont Faron

Réunion du 26 mai

- Retour sur les RPJ 2023
- Bilan de mi-mandat sur l'axe SST
- Point sur la réforme des retraites
- Point sur le calcul de la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des 25 années d'assurance les plus avantageuses
- Point sur la campagne de prise en charge des cotisations (PEC)
- Validation de 2 contrats de prévention simplifiés et de 10 contrats de prévention

Réunion du 6 octobre

- Point sur les achats réalisés pour les établissements scolaires
- Retour sur les RPJ 2023 et point RPJ 2024
- Validation des avenants à 1 contrat de prévention simplifié et à 1 contrat de prévention
- Projet de participation au congrès des caves coopératives de France au mois de juin 2024
- Point sur l'entrée en vigueur de la réforme des retraites
- Point sur les actualités Famille
- Premier bilan de l'Unification des déclarations fiscales et sociales des exploitants agricoles, point d'étape sur les prises en charge de cotisations
- Validation d'1 contrat de prévention simplifié
- Point sur les conventions pour la médecine de prévention / suivi en santé au travail de partenaires

Réunion du 29 novembre

- Point sur l'offre grands comptes CCMSA et mise en œuvre en MSA PA
- Présentation de l'offre entreprises moins de 50 salariés
- Point sur la refonte du TESA simplifié
- Point sur la campagne de prise en charge des cotisations (PEC)
- Point sur les avenants 2024 des services de remplacement
- Point retraite sur les parcelles de subsistance
- Point sur les conventions pour la médecine de prévention / suivi en santé au travail de partenaires
- Validation d'1 contrat de prévention

Les services supports

Communication et animation des territoires

Process en coopération

Ce service comprend différents secteurs :

- **La communication** conçoit, réalise et fait vivre les supports de communication papiers et numériques à destination des adhérents, des élus mais aussi des salariés de la MSA. Elle a en charge la gestion des sites Internet et Intranet, des réseaux sociaux et assure également la tenue et la promotion des événements.
- **La Vie Mutualiste Locale** est en charge de la relation avec les élus et de l'animation des territoires, en organisant des actions, des formations et des réunions avec les délégués cantonaux. Tous les 5 ans, ce service pilote également le processus des élections des délégués cantonaux.

Gestion des flux entrants

Process mutualisé

Le service se compose de 2 secteurs distincts.

- **GEIDE** (Gestion Électronique de l'Information et des Documents de l'Entreprise) : les principales missions de ce secteur sont la réception et le pré-tri du courrier puis son ouverture, sa numérisation et son indexation. Il gère également le traitement des erreurs d'indexation et l'archivage des documents. Ce service a été désigné plateforme de numérisation sud-est, et depuis le 1^{er} janvier 2023 numérise l'ensemble du courrier de 8 autres caisses MSA (Ain-Rhône, Alpes du Nord, Alpes-Vaucluse, Ardèche Drôme Loire, Auvergne, Corse, Grand Sud, Languedoc).
- **GI** (Gestion des Individus) : ce secteur symbolise l'esprit du guichet unique. Il est le seul à traiter les données communes liées à l'individu (immatriculation, coordonnées postales et bancaires, saisie des titres de séjour...) utilisables par l'ensemble des services et assure également le traitement des premières tâches pour les services retraite et famille afin d'accéder directement à l'analyse de la demande de l'adhérent.

Comptabilité

La mission principale du service est d'assurer la comptabilisation des flux financiers et de produire les documents comptables obligatoires : bilan, compte de résultat, annexes.

La saisie des opérations est assurée par les comptables, contrôlée par les coordonnateurs et validée par l'encadrement du service. Ce dernier s'assure également de la réalisation de toutes les tâches comptables dans les délais imposés.

Maîtrise des risques

Process en partie mutualisé

Le service regroupe en une même entité, les fonctions **Contrôle Interne, Vérification Comptable et Lutte contre la Fraude** (LCF).

Ce service, sous l'autorité de la Directrice Comptable et Financière, répond aux engagements du projet d'entreprise de la MSA Provence Azur et à la volonté d'assurer une mise en œuvre globale des activités de mesure des risques, et d'amélioration de la qualité du traitement des dossiers.

Pilotage de la performance

Process en coopération

Il réalise, pour l'interne ou pour nos partenaires, des requêtes et des études statistiques à partir de nos bases de données ou d'outils propres au réseau MSA. Le service conçoit et assure le suivi des tableaux de bord dans le cadre du pilotage et du management de la performance des services. Il gère le suivi des indicateurs de la Convention d'Objectifs et de Gestion et la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel de Gestion. Il élabore et suit les budgets de notre organisme.

Projets et partenariats

Process en coopération

Le service est en charge de déployer et/ou coordonner des projets stratégiques transverses (ex : programme de prévention du mal-être en agriculture, convention territoriale 360°) et d'impulser les partenariats autour des thématiques prioritaires portées par la caisse.

Ressources humaines

Process en partie mutualisé

Ce service a pour mission principale de recruter les profils les mieux adaptés à nos besoins et d'accompagner les collaborateurs de la MSA, en assurant la gestion administrative du personnel ainsi que leur formation, dans le but d'adapter les compétences au regard de nouveaux enjeux. Il organise les relations avec les partenaires sociaux au sein de l'entreprise (CSE, CSSCT, organisations syndicales). Depuis janvier 2022, la paie des agents de la MSA Provence Azur est réalisée par la MSA Alpes-Vaucluse dans le cadre d'une mutualisation entre caisses.

Ressources informatiques

Process en partie mutualisé

Le service est chargé de la mise en œuvre de la politique informatique institutionnelle à travers le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI).

Il veille au bon fonctionnement du réseau informatique interne et externe. Il installe, met en œuvre les évolutions de l'Architecture Technique ou encore assure l'assistance auprès des utilisateurs internes. Il participe également au développement des AIL (Application Informatique Locale), et intervient auprès des utilisateurs des MSA Alpes-Vaucluse et Corse.

Ressources techniques

Le service assure la gestion de tous les biens mobiliers et immobiliers de la MSA Provence Azur. Cela comprend également le parc automobile et la commande de matériels ou fournitures et, de fait, les marchés publics. Les ressources techniques sont en charge de l'entretien des locaux mais aussi des relations avec les prestataires de travaux.

Secrétariat de Direction

Il prend en charge les missions du secrétariat général, assure la tenue du Conseil d'Administration et de ses instances. Le service est en charge notamment, de l'assistance des agents de direction, de la relation avec les administrateurs, des réservations de ressources, de l'organisation des déplacements, ainsi que de la gestion des remboursements de frais. En outre, il coordonne la réponse aux courriers, mails ou appels adressés à la direction ou au Président.



Offre complète de protection sociale

Santé

Process mutualisé

Un service Santé gère l'Assurance Maladie, c'est-à-dire l'ouverture des droits santé, l'attribution de la complémentaire santé solidaire, le versement des prestations en nature (remboursement des soins) et en espèces (indemnités journalières maladie, maternité, paternité, accidents du travail et maladies professionnelles, rentes, invalidité et capital décès). Il prend également en charge, sur délégation de partenaires, la gestion de la complémentaire santé.

La MSA Provence Azur assure la téléphonie "Santé", le remboursement des frais de santé et la gestion de la complémentaire santé solidaire pour les MSA Alpes-Vaucluse et Corse dans le cadre des mutualisations entre caisses.

Depuis le 1^{er} avril 2023, la MSA PA assure également le paiement des indemnités journalières maladie, maternité, paternité, accident du travail et maladie professionnelle pour la MSA Alpes-Vaucluse.

Famille

Process mutualisé

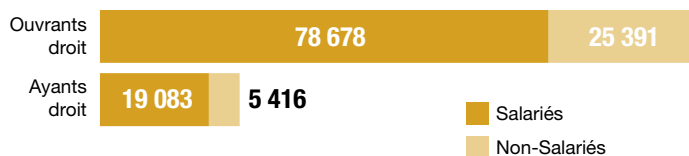
Le Service Famille gère les prestations familiales et les aides au logement.

Il assure également le versement des minima sociaux ou de compléments de ressources tels que le Revenu de Solidarité Active (RSA), la Prime d'Activité (PPA), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

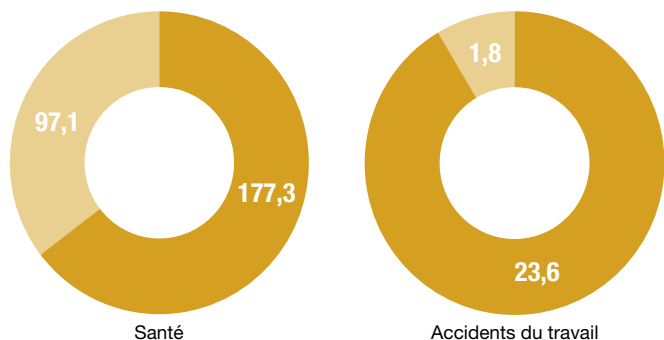
Ces prestations permettent aux foyers modestes de compléter leurs ressources afin de les porter au niveau de la « garantie de revenu ».

Depuis le 6 novembre 2023, la gestion des dossiers de la MSA Provence Azur est réalisée par la MSA Alpes-Vaucluse dans le cadre d'une mutualisation entre caisses.

Bénéficiaires de l'assurance maladie



Prestations versées en M€



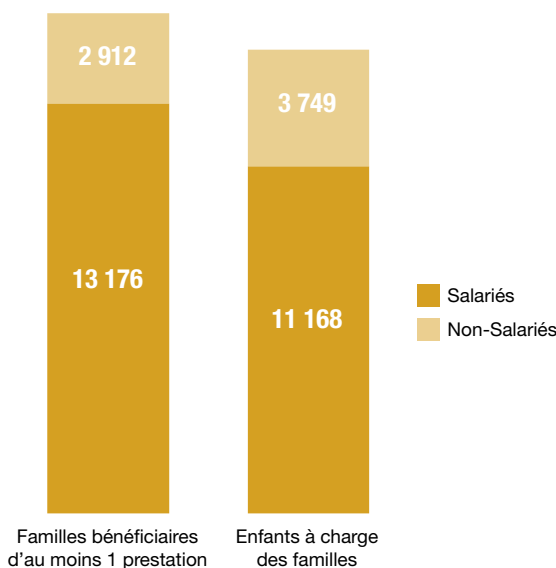
Près de 2,6 millions feuilles de soins électroniques traitées en moins de 2 jours

Plus de 86 000 feuilles de soins papier traitées en 10 jours en moyenne

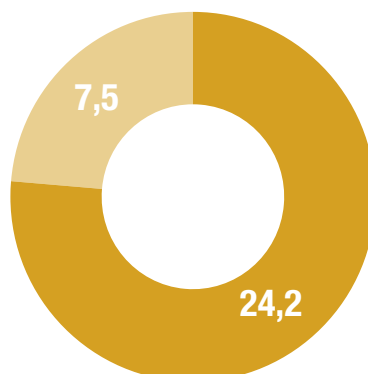
Plus de 8 700 demandes de CSS traitées en 23 jours en moyenne

Des indemnités journalières payées en moins de 20 jours en moyenne

Bénéficiaires de prestations famille familiale, logement, solidarité et/ou handicap



Prestations versées en M€



Retraite

Process mutualisé

Le service Prestations Vieillesse assure toutes les activités entrant dans le cadre de la retraite des adhérents : de la mise à jour de la carrière à l'étude des droits et au versement des prestations, il assure le contrôle des sommes versées, il informe, accompagne et conseille les retraités ou futurs retraités.

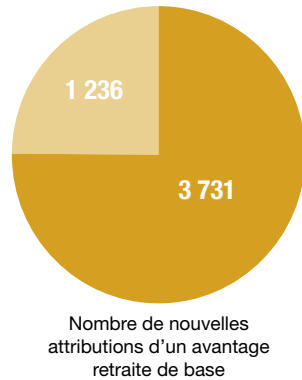
Ses principales missions sont :

- la reconstitution des carrières,
- l'information et conseil des futurs retraités,
- l'étude des droits et versement des prestations liées à la vieillesse et au veuvage,
- l'étude et versement de la retraite complémentaire obligatoire pour les non-salariés,
- la gestion des dossiers avec convention internationale,
- l'accueil téléphonique des futurs retraités ou retraités des MSA Provence Azur, Alpes-Vaucluse et Corse.

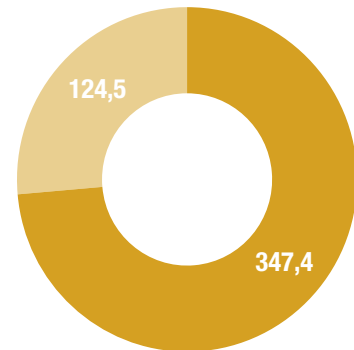
Depuis le 6 novembre 2023, la MSA Provence Azur assure la gestion des dossiers de la MSA Alpes-Vaucluse dans le cadre d'une mutualisation entre caisses.



Bénéficiaires de la retraite agricole



Prestations versées en M€

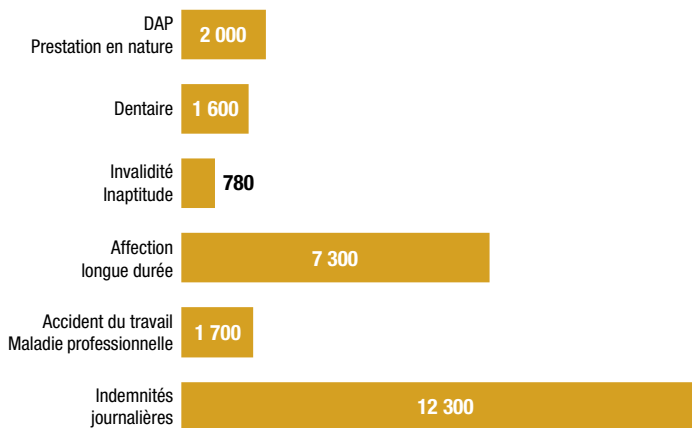


Contrôle médical et dentaire

Process en coopération

Le contrôle médical et dentaire assure un contrôle sur tous les éléments médicaux qui commandent l'attribution et le service de l'ensemble des prestations de l'assurance maladie maternité invalidité ; il constate les abus en matière de soins, de prescriptions d'arrêts de travail et de tarification des actes et d'autres prestations. D'autre part, il participe à des actions de prévention et de santé publique, et il mène des actions visant à favoriser et coordonner l'organisation de soins en milieu rural.

Avis rendus sur prestations



Près de 1 300 convocations effectuées

Gestion du Risque

Plus de 90 000 € d'indus notifiés suite à la détection d'anomalies de facturation

4 dossiers de fraude détectés donnant lieu à près de 19 000 € d'indus et 2 dépôts de plainte

3 actions de contrôle dentaire menées donnant lieu à près de 100 courriers de rappel de réglementation et plus de 5 100 € d'indus notifiés

Plus de 620 demandes contrôlées pour une économie de près de 59 000 € sur le grand appareillage

Près de 60 courriers adressés aux médecins prescripteurs dans le cadre des associations médicamenteuses fortement contre-indiquées

Accompagnement de nos publics

Action Sanitaire et Sociale

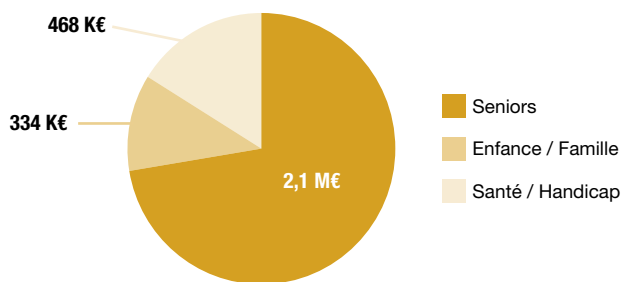
Le service ASS propose des aides financières pour améliorer les conditions de vie des adhérents précaires en complément des prestations légales. Il prévoit également un accompagnement social aux adhérents en arrêt de travail présentant un risque de désinsertion professionnelle, aux non-salariés percevant le RSA (dans les Bouches-du-Rhône et le Var), aux adhérents détectés en situation de fragilité et aux victimes d'intempéries.

Il déploie des actions collectives pour le Maintien en Emploi et le Bien Vieillir et mobilise ses équipes pour repérer et accompagner des situations de mal être (ex : organisation de séjours répit).

Enfin, il contribue à diverses politiques sociales et missions publiques et s'engage dans plusieurs démarches de développement social local (enfance-jeunesse-famille, prévention du Bien Vieillir, Santé et Handicap) notamment au travers d'appels à projets.

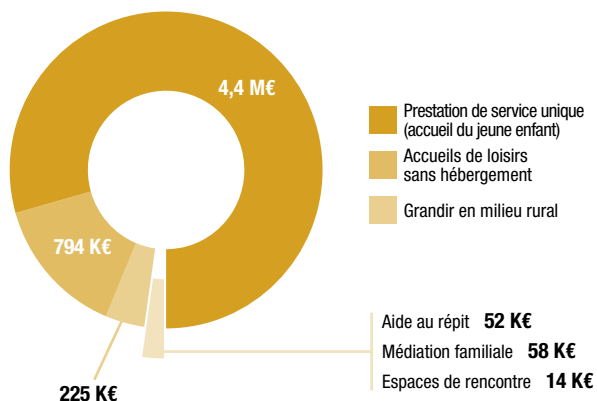
Aides financières individuelles

Un total de 2,9 M€ attribués



Missions nationales

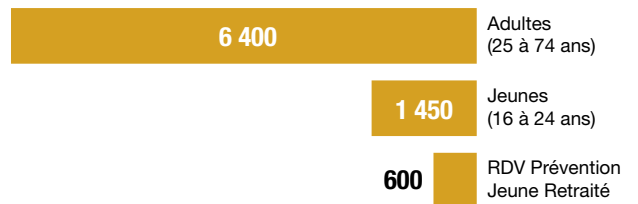
Plus de 5,5 M€ attribués



Promotion de la Santé

Le pôle Promotion de la Santé, rattaché au Contrôle Médical, est chargé de la mise en œuvre du Plan de Prévention en Santé Publique et des actions de prévention du plan Gestion du risque (GDR). Il réalise des actions de sensibilisation sur différentes thématiques : les vaccinations, les maladies chroniques, le dépistage organisé des cancers, les addictions (tabac, alcool, drogue), la nutrition... D'autre part, il propose et organise les Instants Santé Jeunes, les Instants Santé Adultes et les Rendez-vous Jeunes Retraités (bilans de santé gratuits).

Instants Santé invitations



Actions de suite des Instants Santé

Près de 180 bilans bucco-dentaires remis

Près de 100 parcours nutrition conseillés dans le cadre du programme Nutri Déclic

Sensibilisation à la vaccination

Grippe : plus de 42 000 prises en charge envoyées et près de 21 000 relances auprès des 65-69 ans et personnes en ALD ou insuffisance respiratoire

ROR : près de 250 relances adressées aux enfants de 20 mois

HPV : plus de 170 propositions de vaccination envoyées aux jeunes filles et jeunes garçons de 11 ans (convention signée avec les Alpes-Maritimes uniquement), près de 900 courriers d'information et de sensibilisation envoyés aux parents de jeunes filles et de jeunes garçons de 11 ans des Bouches-du-Rhône et du Var.

Dispositif bucco-dentaire

Près de 9 000 propositions d'examens M'T Dents et plus de 5 000 relances pour les jeunes de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans

Plus de 1 100 invitations envoyées aux femmes enceintes (prénatal et post-natal) et plus de 800 invitations envoyées aux personnes de 60 ans

Relation de service

Process en partie mutualisé

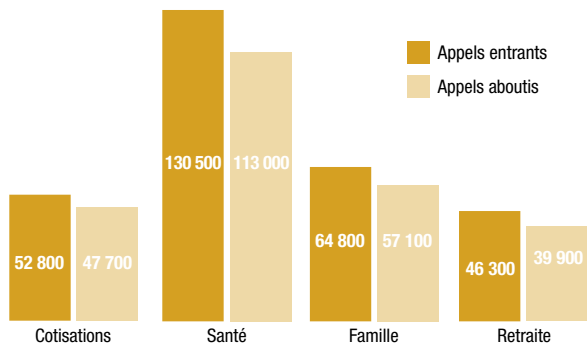
Ce service assure l'animation et la gestion du réseau des 11 agences et permanences pour informer, orienter et accompagner les adhérents dans leurs démarches administratives. Il gère et anime également les deux France services MSA (Châteaurenard et le bus itinérant) et participe au partenariat du réseau des France services.

Il réalise d'autre part des rendez-vous physiques et téléphoniques, dont les rendez-vous Prestations, mais également des actions proactives, par des contacts sortants vers les adhérents pour favoriser l'accès aux droits et accompagner à la dématérialisation.

Il traite les demandes des adhérents transmises via les services en ligne MSA ou par l'intermédiaire du réseau France services (plateforme « Administration + »), ainsi que les avis laissés par les usagers, dans le cadre du programme « Services Publics + ».

Il coordonne la réponse téléphonique en lien avec les services métiers dans un cadre mutualisé, il s'intègre dans la démarche de détection des situations de précarité et de mal-être et assure la coordination des parcours adhérents.

Accueil téléphonique

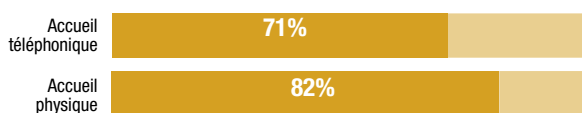


294 400 appels entrants en 2023 (329 300 en 2022)
88% d'appels aboutis

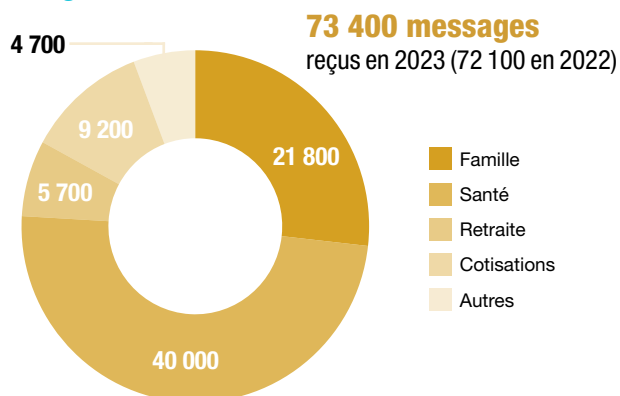
Accueil physique

Plus de 36 000 visites dans nos accueils en 2023
dont **plus de 6 000** sur RDV

Taux de satisfaction



Messages sécurisés



Promotion de la MSA en ligne

Ce service coordonne et assure la promotion de l'offre MSA en ligne auprès des différents publics.

Il assure le déploiement et le suivi des services en ligne (information et accompagnement des agents MSA, suivi statistique, gestion des incidents...). Ces services sont accessibles à tout moment depuis «Mon espace privé» et permettent aux adhérents de réaliser leurs démarches de manière simple et sécurisée. Cette offre s'enrichit régulièrement pour répondre aux besoins de tous.

Il assure la promotion et la gestion des conventions tiers de paiement permettant l'inscription des partenaires, bailleurs, trésoreries... à leur Espace privé pour consulter leurs paiements.

Il pilote la stratégie de dématérialisation, en assurant le suivi statistique et en mettant en œuvre un plan d'actions, en coordination avec les services métiers.

Enfin, il assure les formations en lien avec les nouveaux services en ligne et la dématérialisation (formations salariés MSA, nouveaux embauchés MSA, formation initiale et continue pour les agents France Services).

Site internet provenceazur.msa.fr

Plus de 17 millions de pages vues

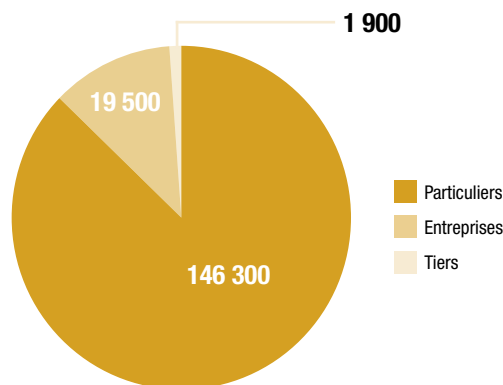
Plus de 2,5 millions de visites

Plus de 620 000 utilisateurs

Plus de 7 pages vues en moyenne par visite

«Mon espace privé»

Près de 168 000 adhérents inscrits
soit une progression de **près de 6%** par rapport à 2022



Près de 1,7 millions de connexions par ordinateur
et **près de 650 000** connexions à l'appli mobile «Ma MSA & Moi»

Cotisations et recouvrement

Process en partie mutualisé

Cotisations

Ce service gère l'assujettissement et l'appel des cotisations des travailleurs non-salariés (exploitants agricoles) et des entreprises (employeurs de main d'œuvre).

Recouvrement

Ce service assure le recouvrement amiable et forcé des cotisations non réglées et la récupération des prestations induites versées notifiées avant le 01/04/2017.

Le recouvrement des indus notifiés à partir du 01/04/2017 a été confié à compter du 02/11/2017 à la MSA Alpes Vaucluse dans le cadre des mutualisations.

Il gère également les demandes d'échéanciers de paiement, les demandes de remises de majorations de retard et de pénalités, ainsi que le traitement des prises en charge de cotisations (PEC) sur les fonds ASS.

La cellule pro

Composée de 4 conseillers, et d'un chargé d'études, cette cellule a pour mission le conseil aux entreprises, aux exploitants et aux tiers déclarants, le suivi et l'accompagnement des grands comptes, le suivi de dossiers spécifiques, l'animation du partenariat, la promotion de la dématérialisation, le pilotage de la campagne PEC, le suivi statistique de l'activité dans le cadre d'un protocole dédié.

Elle a également pour mission d'informer les adhérents suite à la diffusion de nouveautés législatives.

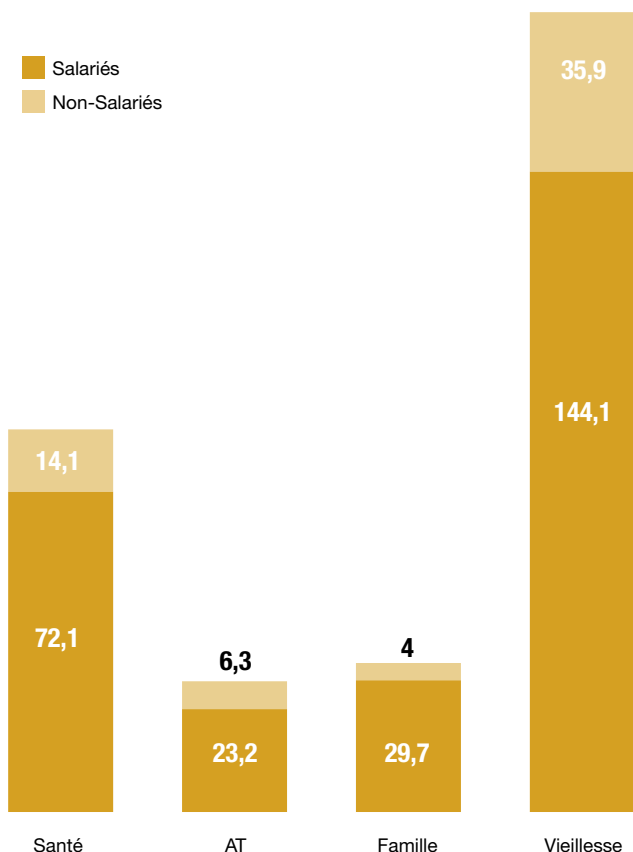
Elle représente la MSA auprès des partenaires.

La cellule fonctionnelle

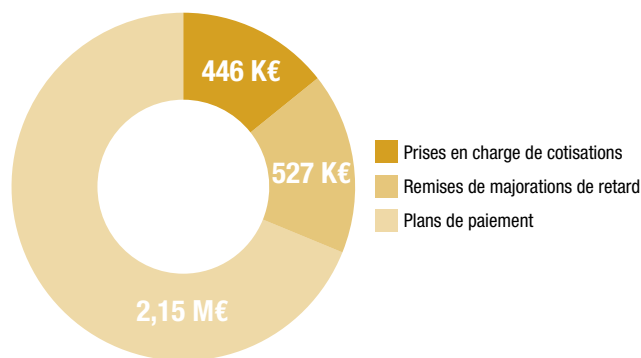
Ce service assure une veille juridique et analyse les impacts sur les procédures. Il apporte une assistance fonctionnelle aux services cotisations et recouvrement. Il effectue les actions de contrôle interne.



Cotisations émises en M€



Remises, prises en charges, plans de paiement

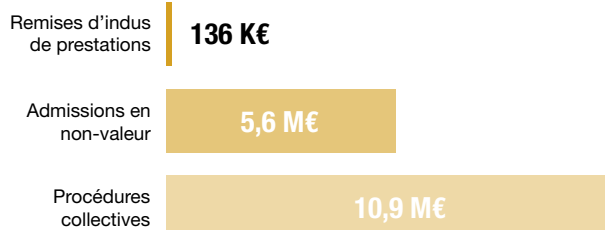


202 dossiers de prise en charge de cotisations

933 dossiers de remises de majorations de retard

304 plans de paiement

Remises d'indus, admissions en non-valeur, procédures collectives



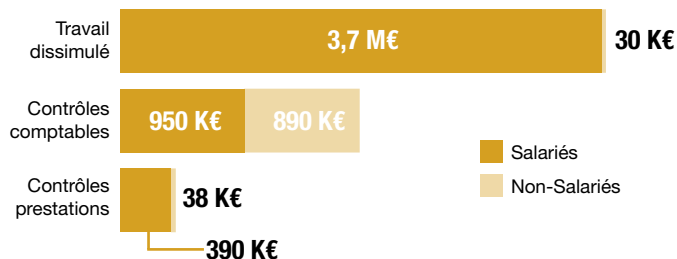
Contrôle et Affaires Juridiques

Contrepartie du système déclaratif, le **Contrôle Externe** vérifie la bonne application de la législation sociale auprès des adhérents. Des contrôles comptables sont ainsi effectués dans les entreprises et exploitations afin de vérifier la concordance des déclarations sociales faites au titre des cotisations sur salaires et des revenus non-salariés. Les conditions d'attribution des prestations sont également contrôlées auprès des bénéficiaires sur l'ensemble des branches couvertes par le guichet unique (Famille, Santé, Retraite, Invalidité). La lutte contre la fraude et le travail dissimulé est intégrée dans l'ensemble des missions confiées au contrôle externe.

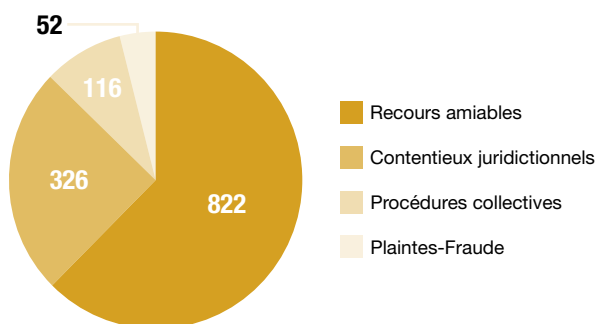
Les **Affaires Juridiques** jouent un rôle stratégique dans la défense des intérêts de la MSA Provence Azur dans le cadre des procédures juridictionnelles. Elles contribuent également à la bonne gestion des recours amiables adressés à la Commission de Recours Amiable et au cadrage juridique des écrits des différents services de la Caisse. Le périmètre d'intervention couvre 4 principales activités :

- la **gestion des recours amiables** des ressortissants agricoles MSA Provence Azur : préparation des dossiers, présentation devant la Commission de Recours Amiable, suivi de mise en application des décisions ;
- la **gestion des contentieux juridictionnels** quel que soit le degré de juridiction ;
- la **gestion des assignations en Procédures Collectives** des débiteurs de la caisse sur la juridiction de Draguignan ;
- La **lutte contre le travail dissimulé et contre la fraude** : La sécurisation juridique des produits du Contrôle Externe et la rédaction des dépôts de plainte sont assurées par les rédacteurs juridiques.

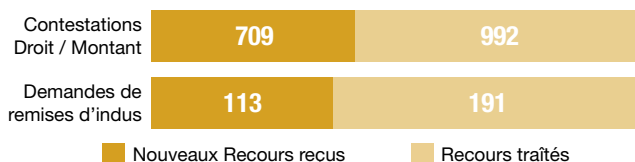
Répartition des redressements



Volumes de recours amiables et litiges entrants



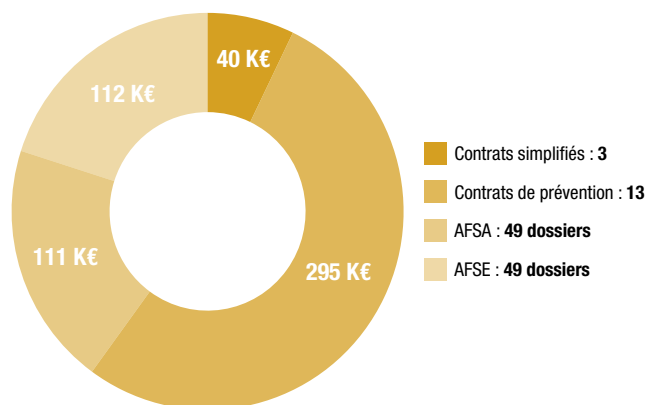
Dossiers de la Commission de Recours Amiable (CRA)



Santé et Sécurité au Travail

La Santé Sécurité au Travail et ses équipes de médecins, d'infirmiers, d'administratifs et de conseillers en prévention accompagnent les entreprises, les exploitants et les salariés agricoles afin d'améliorer leurs conditions de travail, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, d'assurer leur surveillance médicale et de mener des actions en entreprise.

Aides et contrats



Près de 750 diagnostics et visites d'entreprise et **160** interventions pour réalisation ou mise à jour de la fiche d'entreprise

Plus de 50 000€ de financement d'actions de santé au travail (ergonomie, prévention des risques psychosociaux et du mal-être, actions d'éducation sanitaire et de santé publique) pour mise en oeuvre d'accompagnements ciblés

Santé au Travail

Convocations adressées	16 000 (-1%)*
Visites	13 800 (+4%)*
Personnes reçues	12 300 (+2%)*
Décisions d'inaptitude rendues	250 (+14%)*
Études de postes réalisées	480 (+7%)*

*par rapport à 2022

Offre de services et partenaires

Offre de services sur les territoires

Dans le prolongement de sa mission de service public, le groupe MSA développe des services de proximité visant à répondre aux besoins des populations agricoles et rurales. De cette volonté est née MSA Services Provence Azur, association loi 1901, qui vise à fédérer les 6 structures d'aide, d'accompagnement, de maintien à domicile, de prise en charge individualisée des différentes problématiques de vie qui la composent.

Plusieurs objectifs : une présence territoriale forte et le « mieux vivre » pour toute la population, notamment en milieu rural, qu'elle soit ou non adhérente à la MSA

Objet de chaque structure

MSA Services Provence Azur - 19 salariés

Réaliser les fonctions supports des autres associations du groupe, ingénierie de projet, organisme de formation certifié Qualiopi et marque de communication.

Présence Verte - 11 salariés

Fournir des services de téléassistance dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, et de la protection des travailleurs isolés.

MSA 3A - 41 salariés

Assurer l'aide et la protection des personnes tout en respectant leur dignité et leur liberté individuelle. L'association exerce des mesures civiles telles que des sauvegardes de justice, curatelles, tutelles et accompagnements des tuteurs familiaux. Elle s'adresse aux majeurs incapables d'exercer tous leurs droits civils, présentant une altération des facultés mentales ou corporelles, constatée par certificat médical.

Azur Experts Services - 3 salariés

Réaliser l'évaluation des Plans d'Aide personnalisés au domicile des personnes âgées (GIR 5 et 6 MSA), coordonner des ateliers de prévention à travers des parcours numériques «Coups de Pouce» et «Coups de main», pour faciliter l'accès au numérique à tous les ressortissants agricoles (actifs, en recherche d'emploi, insertion...). L'association répond à 80% aux besoins du service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA.

Prévazur - 60 intervenants extérieurs

Coordonner, animer des parcours de prévention à travers différents thèmes sur le Bien-vieillir et la fracture numérique pour tous les publics sur le territoire (Seniors, actifs, handicap, insertion).

ACAP - 367 salariés

Accompagner et aider les personnes âgées ou handicapées, dans le maintien à domicile grâce à des accompagnements aux actes essentiels de la vie courante (repas, hygiène, coucher, lever...), le maintien du lien social et l'entretien courant du cadre de vie.

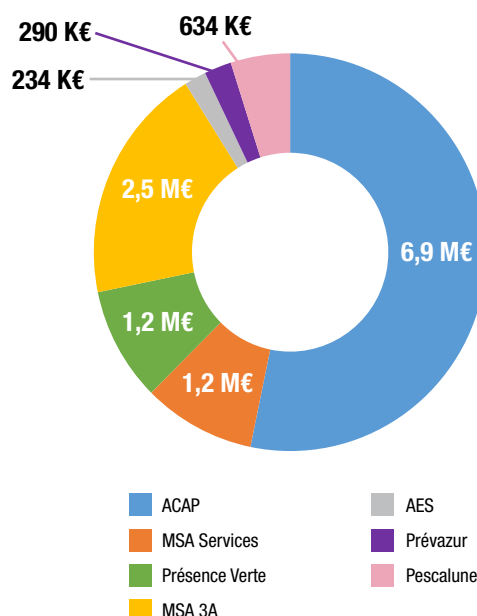
Les familles et actifs peuvent également être accompagnés dans l'entretien du cadre de vie.

Pescalune - 10 salariés

Proposer un lieu de vie 7/7 et 365j/an à des enfants et adolescents (6 à 18 ans), placés par l'aide sociale à l'enfance, en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement ne leur permettant pas d'évoluer dans une structure classique.



Chiffre d'affaires par structure



Association Vacances La Tour Carrée

Le village de vacances à vocation sociale situé à Peymeinade (06) accueillait notamment les différents séjours proposés par l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA : séjours répit, séjours parentalité, séjours aidants-aidés...

Il a fermé ses portes le 31 décembre 2023. Cette année a été marquée par plusieurs séjours organisés en partenariat avec la MSA et ses associations :

- 5 semaines de séjours répits organisés par l'ASS et MSA Services – 5 jours
- 2 séjours Aidants-Aidés – 5 jours
- 1 séjour Médiation familiale (2 jours)
- 1 séjour destiné aux sinistrés des Vallées (06) – 5 jours



9 salariés / 400 K€ de chiffre d'affaires

ASEPT PACA

L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de PACA (ASEPT PACA) est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle agit avec l'ensemble des acteurs des secteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour contribuer aux politiques nationales, régionales et locales en matière de santé publique en assurant le déploiement, l'organisation, la coordination, l'animation et le suivi des actions de prévention en faveur de l'autonomie des seniors et d'éducation pour la santé sur les territoires.

Les principaux objectifs de l'ASEPT PACA :

- promouvoir toutes les actions dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie des seniors et de la promotion santé avec une attention particulière aux plus fragiles et aux territoires ruraux ;
- développer des liens de proximité entre les personnes pour un partage et une communication sur la prévention de la perte d'autonomie et la promotion santé, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité et de responsabilité ;
- réaliser des actions de prévention santé et de promotion du Bien Vieillir en assurant notamment l'ingénierie et la communication de ces actions, et le développement de partenariats dans ces domaines.

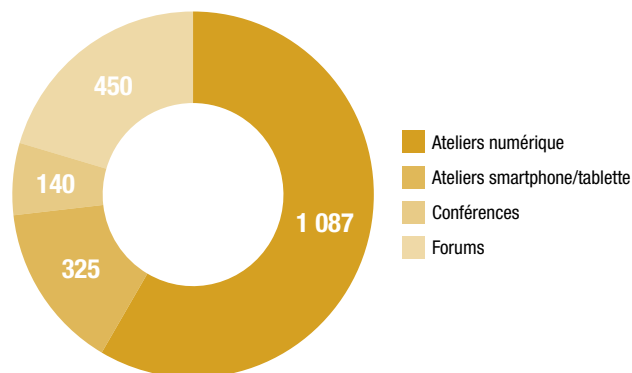
L'ASEPT PACA s'attache à déployer une offre harmonisée et accessible à l'ensemble des retraités de la région en proposant la mise en place d'un Parcours Prévention, conçu avec des intervenants experts, qui a pour objectif d'améliorer ou de renforcer la qualité de vie des seniors en leur apportant les connaissances et les pratiques qui favorisent l'adoption des comportements protecteurs en santé ; il offre aussi de belles opportunités d'échanges et de lien social. Ce parcours est composé de forums, de conférences-débats, de réunions de sensibilisation et d'ateliers gratuits sur différentes thématiques comme le sommeil, la mémoire, l'activité physique, l'inclusion numérique, le bien-être ou la nutrition,...

Elle propose également, en appui des campagnes nationales de communication Mars Bleu et Octobre Rose, des actions de sensibilisation de la population aux dépistages organisés des cancers.

Toutes les actions sont gratuites et ouvertes à tous, quel que soit le régime de protection sociale des personnes. Elles sont programmées sur l'ensemble du territoire de PACA, au plus près des populations.



Participants aux actions d'autonomie numérique



Actions spécifiques

10 actions cancers pour **près de 300** participants

Plus de 1 300 actions de prévention «Bien vieillir» pour **près de 16 000** participants

Nouveauté 2023 : 45 ateliers yoga du rire réalisés pour **plus de 550** participants

Faits marquants 2023 et projets 2024

La MSA Provence Azur, plateforme de numérisation

Gestion des flux entrants

La MSA Provence Azur est depuis 2019 l'une des 4 Plateformes de Numérisation (PFN) du réseau MSA. A ce titre, elle numérise les documents selon une organisation de type industriel pour les caisses de MSA relevant de sa compétence géographique. Ainsi en 2023, la PFN sud-est a numérisé plus de 2,6 millions documents (27% des flux nationaux) pour l'ensemble des 9 caisses de MSA qu'elle a en gestion : Grand Sud, Provence Azur, Corse, Ardèche-Drôme-Loire, Languedoc, Auvergne, Ain-Rhône, Alpes du Nord et Alpes-Vaucluse.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la MSA Provence Azur est désignée comme Caisse Pivot des PFN suite à la reconnaissance de ses compétences techniques ainsi que de son expertise historique sur ce domaine, étant à l'origine de l'expérimentation de ce projet.

À ce titre, la MSA Provence Azur s'est déplacée à la CGSS de la Guadeloupe en novembre 2023 afin d'assurer le déploiement de leur PFN et la formation du personnel réalisant l'activité de numérisation des documents relevant du régime agricole.

À venir en 2024

Depuis janvier 2024, la PFN sud-est prend progressivement en charge la numérisation des pièces justificatives de télétransmission. Le déploiement de ce nouveau projet s'étendra jusqu'à fin 2025.

Dans le cadre de l'élargissement des activités de la PFN, il est prévu que l'activité de tri /pré-tri des flux papiers des caisses d'affiliation soit prise en charge par la MSA d'ici la fin de l'année 2024.

Le déploiement et la formation de 3 nouvelles CGSS à la numérisation du flux agricole par la MSA Provence Azur va s'échelonner sur l'année 2024 pour La Réunion, la Guyane ainsi que la Martinique.

La MSA Provence Azur contribue à l'ingénierie de formation nationale et finalisera en 2024 les supports accessibles à l'ensemble des collaborateurs des quatre PFN de métropole ainsi que des CGSS, se voulant interactifs et didactiques (présentations vidéo, espace exercices dans le but de s'auto-évaluer...).



Unification des déclarations fiscales et sociales

Cotisations et Recouvrement

En 2023, afin de simplifier les démarches administratives des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des cotisants solidaires, la déclaration fiscale des revenus et la déclaration des revenus professionnels (DRP) ont fusionné en une déclaration fiscale et sociale unique.

Cette déclaration fiscale se fait de manière habituelle sur le site impots.gouv.fr, elle comprend une nouvelle rubrique « social » à renseigner.



Nouveaux services en ligne

Promotion de la MSA en ligne - Relation de service

Mon espace privé

- Attestation RSA
- Demande d'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales
- Demande d'Aide à l'Autonomie
- Réclamations
- Envoyer un document pour les professionnels

Appli mobile Ma MSA & Moi

- Suivi des demandes
- Réclamations
- Mémo Santé Enfant
- Attestation RSA

À venir en 2024

Afin d'améliorer la maîtrise des adhérents dans l'utilisation des services en ligne, l'accent sera mis sur l'accompagnement pour réaliser leurs démarches sur les bornes libre-service mises à leur disposition dans nos accueils. Des rendez-vous spécifiques pourront même être programmés dans ce but.

Convention avec les Pôles Sociaux des Tribunaux

Contrôle et Affaires Juridiques

Afin de simplifier et d'accélérer les échanges entre la MSA et les Pôles Sociaux des Tribunaux Judiciaires, une convention au sujet de la communication électronique en matière de contentieux de la Sécurité Sociale a été signée. Désormais, tous les échanges sont dématérialisés à l'exception de l'envoi des jugements par le greffe et des dépôts de conclusions qui sont maintenus au format papier.

Publication du guide « Embaucher c'est facile »

Cotisations et Recouvrement

Conçu en partenariat avec La Chambre d'Agriculture du Var, Pôle Emploi, la DREETS et la FDSEA du Var, ce guide de la première embauche fournit des informations précieuses aux futurs employeurs. La première embauche est une étape importante dans la vie d'une entreprise, ce guide propose un accompagnement dans cette démarche pour faciliter ce recrutement.

Rédigé sous forme de fiches synthétiques, il sera régulièrement mis à jour pour tenir compte des évolutions des réglementations en matière d'embauche.



Signature des nouveaux SDSF 06 et 13

Action Sanitaire et Sociale

Les nouveaux Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) ont été signés cette année dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Ces feuilles de route stratégiques évaluent l'offre et les besoins territoriaux, et définissent les actions à mettre en œuvre sur les territoires pour la période 2022-2026 sur les thématiques de la Petite enfance, la Parentalité, la Jeunesse et l'Animation de la vie sociale.

Par son engagement, la MSA souhaite notamment aider au développement d'une politique familiale répondant, au plus près, aux besoins des familles dans les zones rurales de ces départements.

À venir en 2024

Signature du nouveau SDSF dans le Var visant à définir les actions à déployer pour la période 2024-2026.

Réformes de l'assurance maladie

Santé

L'année 2023 a été marquée par plusieurs réformes :

- amélioration de l'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles des assurés pluriactifs, exploitants agricoles et salariés au 1^{er} janvier,
- gratuité de certains moyens contraceptifs («pilule du lendemain») et boîte de préservatifs pour les moins de 26 ans) au 1^{er} janvier,
- prise en charge d'une partie des frais liés aux tests de dépistage (antigénique et RT-PCR) du Covid-19 de tous les assurés sans prescription au 1^{er} mars,
- suspension de l'obligation vaccinale COVID pour les Professionnels de Santé au 15 mai,
- généralisation du Bilan de Soins Infirmiers (BSI) à l'ensemble des patients dépendants à domicile au 30 juillet,
- baisse de différents taux de remboursement (factures dentaires, tests antigéniques, frais de transports) au cours de l'année,
- revalorisation des actes et consultations de 1,50 € au 1^{er} novembre, pour les médecins généralistes,
- désignation pour les femmes enceintes d'une sage-femme référente qui coordonnera leur parcours tout au long de leur grossesse et après leur accouchement à compter du 9 novembre.

À venir en 2024

Suppression du délai de carence pour les interruptions spontanées de grossesse avant la 22^{ème} semaine d'aménorrhée au 1^{er} janvier.

Transferts d'activités

Famille - Retraite - Santé

L'organisation des activités des services Santé, Famille et Retraite ont connu d'importantes évolutions cette année : dans le cadre du programme de mutualisations de proximité, la gestion des Prestations Familiales a été confiée à la MSA Alpes-Vaucluse ; la MSA Provence Azur s'est quant à elle vue confier la gestion des Prestations Vieillesse, des Indemnités Journalières (IJ) maladie, accidents du travail et maladies professionnelles de la MSA Alpes-Vaucluse.

Transparentes pour les adhérents qui continuent à contacter leur MSA d'affiliation, ces évolutions visent à améliorer les délais de traitement et la qualité de service.

À venir en 2024

L'année 2024 sera marquée par la consolidation de ces évolutions organisationnelles, de leurs impacts en termes d'échanges inter-services mais également entre caisses de MSA. La qualité du service rendu à l'adhérent restera l'objectif principal de ces évolutions.



Parcours attentionnés

Relation de service

Dans un souci d'accompagner les adhérents à travers les événements de vie pouvant conduire à des situations de fragilité(s) et de garantir l'accès aux droits, la MSA développe des parcours spécifiques à chaque situation. Ceux-ci consistent notamment à :

- mettre à disposition les canaux de contact et les supports d'information adaptés,
- informer sur les démarches administratives à réaliser,
- promouvoir le rendez-vous prestations dans ce cadre,
- proposer un suivi personnalisé,
- coordonner les services concernés.

Cette année, 2 nouveaux parcours sont venus s'ajouter à ceux déjà existants : «Je me sépare» et «J'ai perdu un proche».

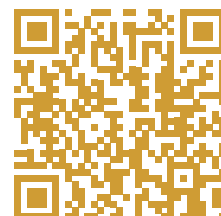
Campagnes d'appels vers les adhérents

Dans le cadre des parcours « J'attends un enfant » et « Nouvel adhérent », les correspondants accueil ont mis en œuvre des appels pro actifs (près de 300 appels) auprès des adhérents concernés afin de faire un point sur leur situation et lutter contre le non recours aux droits.

À venir en 2024

Prochains parcours :

- «Cessation d'activité»,
- «Salaire saisonnier»,
- «Mutations inter-régime»
- «Veuvage»



Dispositifs d'aide sociale

Action Sanitaire et Sociale

DECLIC

En 2023, la MSA Provence azur a accompagné 70 nouveaux bénéficiaires dans le cadre du programme DECLIC, pour qu'ils puissent reprendre en main leur quotidien et leur projet de vie. Le Programme DECLIC est un programme complet d'accompagnement en 4 étapes clés qui répond aux besoins sanitaires, sociaux et économiques de l'adhérent en situation de précarité, rencontrant des problèmes de santé.

L'accompagnement DECLIC a vu son déploiement renforcé avec de nouvelles offres disponibles en matière de prévention et de lutte contre le Mal être agricole.

Soutien à l'aide à domicile

Suite à la crise du secteur de l'aide à domicile, un bonus ruralité a été mis en place afin de valoriser la qualité et l'intervention des services en zone rurale, ce qui a permis d'apporter un soutien direct aux structures d'aide.

Aide au remplacement

Une refonte du dispositif a acté l'augmentation de la participation de la MSA Provence Azur sur ses 3 départements. Cette aide a pour but de couvrir partiellement les frais de remplacement, pendant la période d'arrêt de travail, du chef d'exploitation ou du conjoint collaborateur, dans les cas de maladie, accident, décès et maternité.

À venir en 2024

Déploiement d'un nouveau contrat des Aidants : démarche proactive de développement social territorialisé au bénéfice d'un accompagnement des aidants de personnes âgées et/ou handicapées. Mobilisation en 2024 des partenaires institutionnels, des communes et de la plateforme de répit.

Mise en place d'un portail commun de dématérialisation des demandes et des transferts à destination des structures d'aides à domicile simplifiant et améliorant les services aux usagers.

Fin de l'appel chiffré

Cotisations et Recouvrement

La CCMSA a mis en place en 2023 un plan d'action annuel appelé «décomissionnement des populations du régime agricole en appel chiffré» afin de permettre aux caisses de MSA de basculer les entreprises concernées vers un mode déclaratif. Ces entreprises ont toutes dû recourir à la DSN, ou au TESA le cas échéant, au plus tard le 1^{er} Janvier 2024. A compter de cette date, pour toute nouvelle embauche ou création d'entreprise, seuls le TESA ou la DSN sont possibles.

Accompagnement des dirigeants JEV

Santé Sécurité au Travail

Poursuite de l'étude visant à accompagner les dirigeants de la filière Jardins Espaces Verts (JEV) : réalisation de 4 films abordant 4 thématiques précises (s'installer, structurer, piloter, déléguer). Accompagnés de propositions d'activités, ils permettent de mieux appréhender le métier de dirigeant d'entreprise JEV dans la perspective de concilier la performance de l'entreprise avec une meilleure qualité de vie au travail.

Publiés par Educagri Editions, ces supports vidéos s'adressent aux différents publics de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole.

À venir en 2024

Organisation de réunions-débats avec des dirigeants JEV s'appuyant sur les films réalisés en 2023.

Convention avec EDF

Action Sanitaire et Sociale

Une convention de partenariat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique a été signée entre la MSA Provence Azur et EDF. Elle vise 3 objectifs communs :

- informer les personnes en précarité énergétique et les travailleurs sociaux des dispositifs de solidarité existants relatifs aux versements d'aides sociales ;
- mobiliser le réseau des partenaires et intervenants auprès de familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention ;
- communiquer efficacement sur une plateforme sécurisée les aides aux fluides accordées par la MSA Provence Azur pour éviter les ruptures d'électricité EDF.

Maintien de nos effectifs médicaux

Santé Sécurité au Travail

Le turnover important, commun à l'ensemble des Services de Santé au Travail en Agriculture (SSTA) et à la profession en général n'a pas épargné notre MSA. En 2023, ce sont 7 recrutements pour renouvellement des infirmiers (IDEST) sur les 12 postes de l'équipe qui ont été réalisés.

L'effectif de médecins a, quant à lui, été maintenu à 10 (2/3 de la cible) à fin 2023, grâce à des campagnes répétées d'appels à candidatures.

Projet régional «Bienvenue à la retraite»

ASEPT PACA

Déployé en 2023 dans plusieurs villes de la région, cet atelier se présente sous la forme d'un parcours en 9 séances destiné aux futurs et jeunes retraités :

1. Retraité et alors ?
2. Démarches administratives...un casse-tête chinois !
3. Mon budget Malin !
4. S'écouter, Penser à soi et ne pas s'isoler
5. Mon projet de vie : Ce qui est essentiel pour moi
6. Je reste acteur de ma santé avant tout
7. Bien vivre avec soi
8. On fait le point
9. On se retrouve ! (2 à 3 mois suite à la séance 8)

À venir en 2024

Déploiement d'une action spéciale « Bienvenue à la retraite : un nouvel élan ! » en faveur des travailleurs seniors en ESAT en partenariat avec l'ADAPEI des Alpes Maritimes et avec le soutien financier de la Conférence des financeurs du 06, de l'ARS PACA et des Caisses de retraite.



Marque de communication MSA Services

Offre de services

MSA Services a créé sa propre marque de communication, «O COM 3 COM» (OC3C), principalement destinée au réseau de l'économie sociale et solidaire.



L'équipe OC3C propose à ses clients de prendre en charge leurs campagnes de communication en leur apportant conseil, création et accompagnement. Elle peut ainsi réaliser des supports de communication, gérer leurs réseaux sociaux, créer des vidéos ou encore gérer des événements.

Les «Instants santé» sont spécialement conçus pour les adhérents ayant un suivi médical insuffisant et se déroulent en 3 étapes :

- un entretien personnalisé avec une infirmière afin de recevoir des conseils et des réponses à leurs questions en matière de santé, avec réalisation d'un bilan biologique ;
- une consultation de prévention avec un médecin de leur choix ;
- une proposition d'actions de prévention en fonction des besoins détectés, totalement prises en charge par la MSA (bilan bucco-dentaire, atelier d'éducation thérapeutique, atelier collectif senior, consultation avec un diététicien ou un addictologue...).

Les adhérents ciblés ont ainsi pu réaliser des bilans de santé et faire le point sur leur situation. Des actions dites «de suite» ont été déclenchées pour certains d'entre eux leur permettant de réintégrer le parcours de soins leur correspondant.

Retrouvez les chiffres de l'année p22.

À venir en 2024

Le déploiement du plan national « Mon bilan prévention » visant à sensibiliser les populations à réaliser un suivi de santé régulier va venir s'articuler en amont du dispositif des Instants santé : chaque MSA aura la charge d'inviter ses assurés à participer. Ceux qui n'auront pas réalisé leur rendez-vous dans les 6 mois suivant leur invitation seront conviés au dispositif Instants santé.

Évolutions en matière de Contrôle

Contrôle et Affaires Juridiques

L'année 2023 a connu la mise en place d'un circuit de sécurisation des demandes d'autorisation de travail pour les salariés hors Union Européenne. Les attestations identifiées comme possiblement frauduleuses par la «plateforme nationale pour la main d'œuvre saisonnière» font l'objet d'une vérification par la MSA Provence Azur. En cas d'anomalie, un signalement est réalisé.

D'autre part, notre MSA s'est vue confier par la CCMSA une mission nationale relative à l'activité Contrôle Externe afin d'appuyer les travaux pilotés par la Direction Comptable et Financière et de la Maîtrise des Risques. Cette mission a pour objectif d'optimiser l'organisation et d'accroître la pertinence des actions de contrôle de la MSA.

À venir en 2024

La mise en place d'une coordination avec les différents services de contrôle de l'Etat en vue de la mise en place du contrôle administratif unique est prévue en 2024, tout comme la création d'une équipe de contrôleurs commissionnés, pilotés au niveau national et spécialisés sur les dossiers à enjeux avec des compétences de cyber enquêteurs et police judiciaire.

Rencontres Prévention Jeunes 2023

Santé Sécurité au Travail

Cette édition qui s'est tenue les 5 et 6 avril à La Colle-sur-Loup, dans les Alpes-Maritimes, a permis à 130 élèves de 13 établissements agricoles de venir présenter et défendre leurs projets devant un jury de professionnels. Pour concourir, ils ont travaillé durant l'année scolaire, avec leurs enseignants, sur des projets liés aux questions de Santé et de Sécurité au travail. Ce ne sont pas moins de 17 projets qui étaient en compétition cette année.

Cet évènement, co-organisé avec les MSA Alpes-Vaucluse et Corse, s'est déroulé sur deux jours et a démarré avec une première journée voulue ludique et conviviale. Les élèves ont pu participer à différentes activités parmi lesquelles un escape game sur le thème de la Prévention et la Sécurité au Travail ainsi qu'un atelier de conduite de tracteur sur un simulateur. Pour clôturer cette journée, une activité « Trivial Poursuit géant » a été organisée afin d'encourager les échanges entre équipes et créer du lien entre les élèves.

La deuxième journée était rythmée par la présentation des projets. Chaque équipe a pu présenter et défendre le sien devant les membres du jury et répondre à leurs questions. En fin de journée et après délibération, les jurys ont annoncé les lauréats.



À venir en 2024

La prochaine édition se tiendra le 4 avril à l'Isle-sur-la-sorgue dans la Vaucluse.

Formation «handicap»

Offre de services

La CAF 83 a lancé un marché de formations dans le cadre de l'Inclusion handicap en Accueil collectif de mineurs (ACM). MSA Services formation a été retenu sur le sujet «Les troubles du comportement» afin de former les agents d'ACM sur les troubles DYS et TSA du programme de formation.

Ces apprentissages se réalisent en partenariat avec Le Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion Handicap du Var (PARIH) qui détermine avec les communes leurs besoins relatifs à ce marché puis les transmet à MSA Services pour l'organisation des sessions.

Ce sont ainsi 5 formations qui ont été réalisées auprès de 78 agents en 2023.

Réforme de la Santé au Travail

Santé Sécurité au Travail

Issue de la Loi du 02/08/2021, la dernière réforme de Santé au Travail autorise l'élargissement des délégations entre médecins et infirmiers de Santé au Travail. Sous couvert de protocoles progressivement signés et mis en oeuvre, les infirmiers peuvent ainsi, depuis 2023, réaliser tout ou partie des visites de pré-reprise, reprise, mi-carrière...

À venir en 2024

Toujours dans le cadre de la réforme, chaque Service de Santé au Travail en Agriculture (SSTA) doit faire l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant. Cette certification vise notamment à apprécier :

- la qualité et l'effectivité des services rendus,
- l'organisation et la gestion financière du service,
- le respect des règles édictées par la RGPD, l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information.

Les 35 services SSTA du réseau MSA devront avoir atteint la 1^{ère} cible de certification (niveau 1) avant le 01/12/2025, 2024 sera donc une année de préparation.

Par ailleurs, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2024 complète le champ de la délégation aux infirmiers en Santé au Travail : ils pourront dorénavant réaliser tout ou partie de l'examen périodique d'aptitude des travailleurs en suivi individuel renforcé (nécessaire à la délivrance d'une autorisation de conduite par exemple).

Contrôle des cotations et des prescriptions

Contrôle médical

Des actions de contrôle spécifiques portant sur les nouvelles cotations des soins infirmiers et de certains actes de kinésithérapie et de radiologie ont été menées en 2023. Au-delà du contrôle, ces actions avaient aussi pour but de sensibiliser les professionnels de santé aux règles de facturation pour éviter les erreurs.

D'autre part, une action particulière concernant les prescriptions de Fentanyl a été déployée. Ce puissant antidouleur pouvant avoir de graves effets secondaires, sa prescription doit être très encadrée. Les objectifs de cette action étaient de sensibiliser les médecins prescripteurs au respect des indications médicales et de prévenir le mésusage de produits aux effets secondaires dangereux.

L'AGIRC-ARRCO intègre l'ASEPT PACA

ASEPT PACA

L'année 2023 a été marquée par l'entrée de l'Agirc-Arrco au sein des instances de Gouvernance de l'ASEPT PACA. Le Vendredi 14 avril 2023, l'ensemble du Conseil d'Administration de l'ASEPT PACA sous la Présidence de Jean-Pierre KOLLER, et Pierre PLUQUIN, Président de la Commission d'Action Sociale nationale du régime des retraites complémentaires Agirc-Arrco ont officialisé leur collaboration par la signature de nouveaux statuts pour l'association.

Déjà engagé dans la prévention de la perte d'autonomie, le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco a donc rejoint les caisses de retraite de base pour favoriser la qualité de vie des retraités et contribuer au « bien vieillir ».



Partenariat avec la CPRPSCNF

Partenariat

Les Directeurs Généraux de la MSA Provence Azur, Sylvain HUTIN, et de la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (CPRPSCNF), Pierre ROBIN, ont signé le 20 avril 2023 une convention de partenariat dans le cadre du Plan de continuité d'activité de la CPRPSCNF, lui permettant en cas de sinistre majeur de poursuivre son processus de numérisation. A titre d'exemple, la convention prévoit et encadre l'utilisation des machines de numérisation de la MSA PA sur des horaires précis.

En tant que partenaires et utilisateurs de la même technologie de numérisation, les deux organismes renforcent ainsi leur coopération.



Convention avec les Restos du Cœur

Partenariat

La MSA Provence Azur et Les Restos du Cœur des Bouches-du-Rhône ont signé, le jeudi 25 mai 2023, une convention de partenariat en présence d'Alain EVEZARD, Président de l'association départementale des Restos du Cœur et de Sylvain HUTIN, Directeur Général de la MSA PA.

Ce partenariat, visant à développer une relation privilégiée au bénéfice des personnes accueillies par l'association, doit notamment permettre de favoriser :

- le recours aux droits sociaux ;
- le recours aux soins et aux services ;
- le répit, l'accompagnement à la parentalité, les démarches d'accompagnement social et sanitaire.

Développé sur l'ensemble du département, le partenariat revêtira différents aspects comme la formation de bénévoles, l'information et l'orientation des personnes accueillies aux Restos du Cœur vers la MSA, l'intervention des agents de la MSA auprès des publics des restos du cœur.



Solutions pour les Assurés en ALD

Contrôle médical

Début 2023, le gouvernement a chargé l'Assurance Maladie de construire et de déployer un plan d'actions pour apporter des solutions aux patients souffrant d'une affection de longue durée (ALD) et qui n'ont pas déclaré de médecin traitant.

Au démarrage des travaux conjoints avec les CPAM en mai 2023, 1738 assurés MSA en ALD n'avaient pas de médecin traitant.

Le plan d'actions inter régimes a été déployé dans chaque département, avec une campagne d'appels sortants pour les assurés patients réguliers de médecins n'étant pas leur médecin traitant, représentant 1119 personnes.

707 médecins ont été contactés pour leur proposer d'accueillir ces assurés dans leur patientèle, 501 assurés ont ainsi pu trouver un médecin traitant.

À venir en 2024

Cette action qui a permis de renverser la tendance se poursuit en 2024.

Salon des agricultures de Provence

Action Sanitaire et Sociale - Communication - Cotisations - Offre de services - Promotion de la santé - Relation de service - Retraite - Santé Sécurité au Travail

Du vendredi 2 au dimanche 4 juin 2023, l'agriculture provençale sous toutes ses formes était une nouvelle fois à l'honneur à l'occasion de la 6^{ème} édition du Salon des Agricultures de Provence, organisé par la Chambre d'Agriculture 13.

La MSA Provence Azur, partenaire de l'évènement, a une nouvelle fois pris part à cette grande fête agricole en proposant sur son stand de nombreux ateliers et animations aux thématiques variées : dangers liés à la consommation d'alcool et de drogues, équilibre alimentaire, aménagement et conception des bâtiments pour les professionnels, accompagnement des adhérents (particuliers et professionnels) dans leurs démarches, simulateur de conduite de tracteur, atelier culinaire à destination des seniors...

Le vendredi a également eu lieu une cérémonie de remise de prix dans le cadre des Appels à Projets Jeunes et du concours MSA MFR. A cette occasion, 7 lauréats ont été primés et ont reçu en récompense des chèques allant de 500 à 3 500 € pour mener leurs projets.

Enfin, pour clôturer la «Charte des solidarités avec les aînés», le service de l'action sanitaire et sociale de la MSA avait convié certains partenaires, les Maires et les élus MSA des communes d'Alleins, Aureille, Aurons, Charleval, Lamanon, Mallemort, Sénas et Vernègues pour un moment convivial.

Cette année, la MSA Provence Azur était également présente aux foires agricoles du Rouret (06) et de Draguignan (83).



Gestion du stress du dirigeant

Santé Sécurité au Travail

En 2023, le service SST de la MSA Provence Azur s'est mobilisé pour accompagner les dirigeants (exploitants comme chefs d'entreprise) à mieux gérer les tensions qu'implique le pilotage de leur structure. Des temps collectifs sous forme d'ateliers animés par des experts ont été proposés, mais également du «flash coaching» en accompagnement individuel à distance. Pour compléter l'offre, des parcours de prévention de renforcement managérial abordant les sujets de la charge de travail, des modes de management, et enfin de la gestion du conflit et des personnalités difficiles ont été organisés.



À venir en 2024

L'offre se poursuivra en 2024 avec des sessions prévues dès le mois de février et d'autres au dernier trimestre.

Accompagnement aux démarches professionnelles

Cotisations et Recouvrement

Webinaires sur les évolutions 2023

Un webinaire DSN et son pendant TESA ont été proposés en plusieurs sessions pour faire part aux employeurs des actualités sociales, des évolutions déclaratives et des évolutions de services dématérialisés.

En complément, s'est tenu un webinaire dédié aux responsables d'établissements d'enseignement privé agricole pour évoquer les spécificités des nouvelles modalités déclaratives des élèves.

Accompagnement sur les principales anomalies DSN

Les 9 et 13 Juin, 2 webinaires ont été animés par les conseillers Entreprise. L'objectif était de sensibiliser et d'accompagner les employeurs et les tiers déclarants sur les principales anomalies DSN et leurs régularisations. Sur le territoire couvert par la MSA Provence Azur, près de 40% des salariés déclarés sont en anomalie, c'est pourquoi il était important d'expliquer comment corriger le paramétrage de la DSN pour les éviter et comment régulariser les périodes antérieures.

Comité régional DSN

Cette année encore, la MSA Provence Azur a participé aux journées régionales dédiées à la DSN visant à informer les entreprises et les tiers déclarants. Nos conseillers entreprise ont ainsi pris part au webinaire intitulé « Les rencontres extras » organisé le 23 novembre. Leur action s'est poursuivie au cours d'une réunion en présentiel qui s'est tenue le 28 novembre à Carros dans les Alpes-Maritimes.

Stages «21 heures» des Chambres d'Agriculture

Dans le but d'informer les nouveaux agriculteurs sur le rôle de la MSA, leurs droits et devoirs vis-à-vis de la MSA et les conditions d'assujettissement, les conseillers exploitants ont pris part à ces stages proposés tout au long de l'année sur nos 3 départements..

À venir en 2024

La DSN et le TESA étant en constante évolution, aussi bien législative que technique, l'accompagnement de la MSA se poursuivra pour aider les employeurs et les tiers déclarants à réaliser leurs déclarations efficacement.

D'autre part, une convention de partenariat sera signée entre la MSA Provence Azur et l'Ordre des Experts Comptables de la région. Cet engagement aura pour but de proposer une information sur les thématiques réglementaires et législatives aux cabinets d'expertise comptable de manière privilégiée, mais également d'activer un traitement prioritaire dans le cadre de dossiers adhérents urgents adressés par l'Ordre des Experts Comptables.

Un escape game pour recruter

Offre de services

«Décod'Âges», c'est l'escape game développé par MSA Services, en partenariat avec Pôle Emploi, destiné à faire découvrir le métier d'intervenant à domicile.

L'idée est de mettre en situation les candidats au cours d'une fiction de 15 minutes reproduisant une scène du quotidien des aides à domicile : une actrice joue le rôle de la personne à aider et les candidats doivent mener à bien les missions prévues par le scénario pour progresser.

Cette mise en situation en temps réel permet d'évaluer le bon sens et les aptitudes sociales des demandeurs d'emploi.



ESCAPE GAME

Décod'Âges

Recrutement 30

DÉCOUVREZ LE MÉTIER
D'INTERVENANT À DOMICILE À
TRAVERS UN ESCAPE GAME LUDIQUE

Qui ?

DEMANDEURS D'EMPLOI LONGUE DURÉE
TOUS LES ÂGES
OUVERT AUX DÉBUTANTS

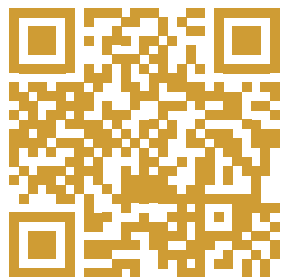
Prêt à relever le défi ?

Appli carte Vitale

Santé

Cette application smartphone est une version dématérialisée de la carte Vitale. Elle s'utilise comme la carte Vitale chez les professionnels de santé et elle permettra de couvrir de futurs usages pour les assurés. Elle permet également de visualiser l'information sur les dépenses de soins réalisées.

L'appli carte Vitale se déploie par étapes. Depuis le mois de juin 2023, une phase pilote est en cours dans huit départements dont les Alpes-Maritimes. Les assurés MSA de ce département peuvent donc en bénéficier.



Prévention santé auprès des ados

Promotion de la santé

Trois actions à l'attention des jeunes ont été déployées en 2023 au sein du Lycée Agricole des Arcs sur Argens.

Harcèlement scolaire et cyber-harcèlement

Un théâtre forum a été proposé pour les élèves des classes de 2nde, soit une centaine d'adolescents âgés de 15 à 17 ans. Ils ont ainsi été sensibilisés aux situations et aux conséquences du harcèlement chez les jeunes par une pièce de théâtre intitulée «Qu'est-ce que j'ai fait?».

Sensibilisation aux addictions

Animée par l'infirmière du Contrôle médical de la MSA Provence Azur, cette action a été proposée aux élèves de 1^{ère} au cours de 3 sessions d'1h45, réparties entre un temps d'information et une mise en situation à l'aide de lunettes à vision déformée simulant un état alcoolisé ou sous l'emprise de stupéfiants.

Théâtre forum «Médicament amer»

Quatre classes de 2nde ont participé à une pièce interactive pour être sensibilisées aux risques liés à la surconsommation de médicaments. Les élèves ont ainsi pu s'informer de manière ludique et participative pour prévenir des situations de mal-être et de conduites addictives.

Nouvelles agences pour les associations

Offre de services

Agence ACAP d'Aups

Durant l'été 2023, l'agence ACAP d'Aups a déménagé dans de nouveaux locaux Place Martin Bidouré à Aups.

Une inauguration consacrée aux intervenants à domicile de l'agence et aux partenaires locaux s'est faite au mois de juillet avec au programme : visite des nouveaux locaux, visite du musée de la truffe (situé au même endroit) et dégustation.



Agence MSA 3A de Cagnes-sur-Mer

L'agence MSA 3A de Nice a déménagé à Cagnes-sur-Mer au mois d'octobre 2023, ces nouveaux locaux plus fonctionnels marquent une nouvelle étape dans le développement de l'association.

Maîtrise des dépenses

Santé

Le service Santé a mis en place cette année des actions pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé. La première consiste en un contrôle a priori des pièces justificatives (PJ) fournies par les cliniques, les transporteurs médicaux, les auxiliaires médicaux pour toutes les factures non sécurisées. En cas d'absence de la PJ, leur facture est invalidée. D'autre part, une expérimentation a démarré au sujet des PJ adressées par les masseurs-kinésithérapeutes.

Les risques professionnels et les jeunes

Santé Sécurité au Travail

Dans l'optique de sensibiliser au plus tôt sur le sujet des risques professionnels, 3 journées ont été organisées en 2023 dans les établissements scolaires de formation aux métiers agricoles. Grâce aux ateliers proposés, différentes thématiques y étaient abordées afin de couvrir un large champ de risques liés aux activités agricoles : Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), risques électriques, produits phytosanitaires, conduite de tracteur...

Les élèves ont ainsi pu s'informer et profiter de mises en situation leur permettant d'utiliser le matériel de démonstration mis à leur disposition en bénéficiant des conseils avisés des préventeurs, des médecins et infirmiers de la MSA.

À venir en 2024

L'organisation de telles journées se poursuivra en 2024 afin de permettre à d'autres élèves d'en bénéficier.

Coup de pouce prévention

Promotion de la santé

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du dispositif «Coup De Pouce Prévention», 2 projets ont pu bénéficier d'une aide financière :

- Gynécobus : l'objectif de ce projet consistait à réintroduire les femmes sorties du parcours de soins par une démarche d'«aller vers» sur les territoires de la Communauté de communes «Provence Verdon» et ceux de la Communauté d'agglomération «Provence Verte». Les visites étaient axées sur la prévention des cancers du sein, de l'utérus et des ovaires ;
- M'T seins, palpe-les ! Afin de prévenir le cancer du sein, le projet s'axait sur la formation des femmes à l'autopalpation et sur l'information au sujet du programme de dépistage organisé sur le territoire de la ville de Nice puis dans les territoires prioritaires des Alpes-Maritimes.

Nouvelle pièce de théâtre «prévention cancers»

ASEPT PACA

Sensibiliser les publics au dépistage des cancers, voici le grand défi de la pièce «Ça n'arrive qu'aux autres !» créée pour l'ASEPT PACA par la compagnie 6T.

Elle aborde avec grande finesse ce thème de façon ludique et... sérieuse ! Le pari est réussi : on rit, on imagine, on a peur, on brise les tabous, on surmonte nos peurs, on s'informe, on questionne ensemble nos représentations de la maladie et de la santé et on pleure de tristesse et de joie ! Et si on essayait de devenir acteur et actrice de notre santé ? Et si on éduquait nos enfants à l'être ? Tel était l'enjeu de cette pièce de théâtre.



Pescalune poursuit son développement

Offre de services

Dans le cadre du bien-être des enfants du lieu de vie Pescalune, une subvention a été obtenue afin de créer une «Salle multisensorielle» ayant pour objectif l'exploration des sens. Il s'agit d'un espace apaisant et ludique dans lequel sont créées des hypo et hyperstimulations par la lumière, la musique, la température... Cette salle favorise l'attention et encourage l'exploration, le plaisir et les sensations de bien-être. Elle peut être utilisée à des fins éducatives, thérapeutiques, de loisirs ainsi que de détente.

La salle devrait être opérationnelle à la fin du 1^{er} trimestre 2024.



Réforme des retraites

Retraite

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023 de la réforme des retraites. Celle-ci s'est traduite par la mise en œuvre de 7 grandes nouveautés :

- le recul progressif de l'âge légal de départ,
- la modification des conditions de départ anticipé pour carrière longue en étendant le dispositif aux personnes ayant commencé à travailler avant 21 ans (avec 4 nouvelles bornes d'âge : 16, 18, 20 et 21 ans),
- l'augmentation du montant de la retraite minimale,
- la prise en compte des périodes d'aidant familial,
- la valorisation des congés parentaux,
- la reconnaissance de périodes d'activité dans le cadre de contrats aidés,
- l'évolution des règles de la retraite progressive et du cumul emploi-retraite.

Atelier «Yoga du rire»

ASEPT PACA

Ce nouvel atelier mis en œuvre en 2023 propose une méthode thérapeutique qui aide à adopter des comportements pour rester en bonne santé. Le Rire est initié comme un exercice et pratiqué en groupe. Il permet à la personne de se sentir plus énergique et en meilleure santé. Le corps ne faisant pas la différence entre un rire spontané et un rire simulé, les bienfaits pour le corps et l'esprit sont identiques. L'atelier se déroule en 5 séances de 1h à raison d'une séance par semaine sur 5 semaines consécutives pour un groupe moyen de 15 personnes (retrouvez les chiffres p27).

A chaque séance sont proposés des techniques et des exercices pour mettre en place le mécanisme du rire :

- réveil musculaire,
- adaptation de la respiration,
- connexion afin de libérer son cerveau des pensées parasites et de cultiver un état d'esprit joyeux,
- partage des émotions et relaxation en fin de séance.

À venir en 2024

Deux nouveaux ateliers de prévention seront déployés en 2024 :

- **Atelier réflexologie** : la réflexologie fait partie des leviers qualifiés par l'OMS « comme une contribution à la prévention et au traitement des maladies ». La mise en place d'ateliers de réflexologie visera à proposer aux seniors une action collective de prévention qui puisse leur apporter, par des techniques spécifiques, une solution pour améliorer leur qualité de vie
- **Atelier santé environnement** : parmi les nombreux facteurs qui déterminent la santé humaine et le développement de pathologies, l'environnement joue un rôle fondamental. Le déploiement d'ateliers sur la santé environnementale proposera aux seniors une action collective de prévention pouvant leur apporter des réponses spécifiques sur ce sujet et améliorer leur information pour préserver leur capital santé.

Déconjugalisation de l'AAH

Famille

Entrée en vigueur au 1^{er} octobre, cette réforme a fait évoluer le mode de calcul de l'allocation adultes handicapés (AAH) pour les bénéficiaires en couple. Afin de favoriser l'autonomie des personnes handicapées, les revenus du conjoint ne sont désormais plus pris en compte dans le calcul de l'AAH. Toutefois, l'application de ce mode de calcul individualisé ne s'effectue que si le nouveau montant de l'allocation est plus avantageux pour le bénéficiaire.

Action commune alimentation

Vie mutualiste locale - Promotion de la santé



Cette action intitulée «Sensibiliser les jeunes au bien manger» s'est tenue le 19 octobre 2023 à la Maison Familiale Rurale Rhône-Alpilles.

Un diététicien a présenté aux élèves diverses méthodes visant à faire évoluer leur comportement alimentaire : nutri-score, compréhension de l'étiquetage des produits, pyramide alimentaire...

Les délégués cantonaux MSA du secteur ont apporté leur contribution en animant des ateliers pour sensibiliser les jeunes aux intérêts des circuits courts et ceux de la saisonnalité des produits.

Semaine des grands comptes

Santé - Cotisations et Recouvrement - SST

La première édition de la semaine des grands comptes s'est déroulée du 20 au 24 novembre. Cette action commune à toutes les MSA est destinée aux entreprises agricoles de plus de 50 salariés. Pour cette première, un webinaire sur la thématique de la gestion des indemnités journalières a été organisé en Provence Azur, les dirigeants et responsables des ressources humaines des entreprises ciblées ont ainsi pu s'informer et échanger de manière privilégiée avec les services de la MSA sur ce sujet.

À venir en 2024

La seconde édition, orientée sur un autre sujet, sera à nouveau organisée simultanément avec les autres caisses du réseau MSA. Le format proposé pourra éventuellement changer. Une offre similaire sera également déclinée de manière adaptée aux plus petites entreprises (TPE et PME).

Organisation des soins

Contrôle médical

La MSA s'implique dans l'organisation des soins, la lutte contre les déserts médicaux et la prévention en sont des axes stratégiques majeurs impliquant une collaboration étroite avec l'ARS et la CPAM. L'accompagnement des MSP (Maisons de santé pluriprofessionnelles) se poursuit avec notamment la mise en place de l'ET3P (Education Thérapeutique des Personnes atteintes de polyopathie). Ainsi, 7 cycles ont été réalisés par les MSP de La Tarasque et la MSP d'ALLAUCH dans le 13, par la MSP de Valdeblorre dans le 06, et par les MSP d'Aups et de Fayence et la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Dracénie Provence Verdon dans le 83.

La MSA a également accompagné le projet de MSP de Draguignan qui doit aboutir début 2024.

De plus, un partenariat a été conclu avec la CPTS de la Dracénie pour la réalisation du dépistage du cancer du sein au siège du Crédit Agricole, à Draguignan, et avec la CPTS Provence verte pour la mise en place de groupes de travail portant sur la santé mentale, la santé de la femme et le parcours insuffisance cardiaque.

Enfin, à l'échelon des collectivités locales, on peut noter le démarrage du projet de CLS (Contrat local de santé) Estérel Côte d'Azur en partenariat avec les institutions.

Aide aux victimes de violences conjugales

Action Sanitaire et Sociale - Famille

Dans le cadre du dispositif « pack nouveau départ », une Aide universelle d'urgence (AUU) pour les victimes de violences conjugales a été mise en place au 1^{er} décembre. Elle permet aux victimes de disposer d'un soutien financier rapide en vue de quitter rapidement leur foyer, se mettre à l'abri et faire face aux dépenses immédiates.



À venir en 2024

Le pack nouveau départ sera déployé dans les Bouches-du-Rhône à titre expérimental. Les victimes de violence conjugale pourront ainsi être accompagnées par des professionnels de proximité (médecins, policiers, gendarmes, associations,...) et être prises en charge sur la durée. La MSA Provence Azur assurera la coordination aux côtés de la CAF.

Pièce de théâtre : «Droit dans mes bottes»

Action Sanitaire et Sociale

Trois représentations de la pièce «Droit dans mes bottes» ont été organisées au mois de décembre à Aix-en-Provence, Antibes et Brignoles. Cet événement exceptionnel a réuni exploitants agricoles, partenaires et élus de la région pour des soirées riches en émotions et en réflexions.

La pièce est une réflexion sur le monde agricole à travers une histoire intime et familiale de transmission d'exploitation qui interroge notre lien à la terre, à nos racines, elle encourage le public à se questionner sur ces enjeux tout en offrant une expérience théâtrale inoubliable.



Prévention du mal-être

Projets et partenariats

Suite au déploiement d'un programme national de prévention du mal-être, la MSA Provence Azur s'est vue confier par la Préfecture, le rôle d'entité coordinatrice du déploiement local.

Plusieurs comités, réunissant les principaux acteurs de la profession agricole et de l'État, ont été organisés afin de bâtir un plan d'actions.

En 2023, se sont déroulés sur chaque département couvert par la MSA PA :

- un comité plénier dont les objectifs sont de définir et valider les orientations stratégiques du programme local ;
- trois comités techniques qui ont permis de construire le diagnostic local partagé, la proposition de plans d'actions collectives ainsi que de suivre le déploiement opérationnel du plan d'actions.

Plusieurs actions prioritaires de ce plan ont d'ores-et déjà été initiées en 2023 :

- diagnostic socio-démographique et territorial pour mieux comprendre les besoins et caractéristiques de chaque département :
 - identification des enjeux pour comprendre les besoins des populations concernées ;
 - collecte de données pour identifier des territoires prioritaires ;
- formalisation d'un plan d'actions collectives sur la base des données issues du diagnostic validé par les partenaires du projet ;
- travail d'information et de sensibilisation auprès des partenaires autour du programme "mal-être" en agriculture :
 - recensement des actions de prévention afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité des offres existantes sur le département (développement d'un annuaire) ;
 - sessions de sensibilisations auprès de plusieurs partenaires (Chambre d'agriculture, etc.) ;
 - outils de communication élaborés à destination des personnes en situation de mal-être ainsi que des partenaires ;
- déploiement du réseau sentinelles via l'organisation de sessions de formations auprès des agents, des élus de la MSA et des partenaires du territoire en lien avec l'ARS et les Comités Départementaux d'Éducation pour la Santé (CODES) de chaque département. La MSA Provence Azur dénombre plus de 170 sentinelles actives en fin d'année 2023, alors qu'elles n'étaient qu'une 40^{aine} en 2022 ;
- structuration d'une animation de réseau afin de faciliter les interactions et synergies entre les sentinelles du territoire (ex : séminaire annuel à destination des sentinelles agricoles) ;
- formalisation de procédures pour mieux prendre en charge les situations de mal-être (cellule prévention du mal-être agricole, plateforme de recueil des signalements) ;
- mise en place d'expérimentations innovantes visant à mieux repérer et accompagner les situations de mal-être des agriculteurs (exploitants agricoles et salariés de la production).

À venir en 2024

Afin de poursuivre le déploiement du programme de prévention du mal-être agricole sur nos territoires, plusieurs actions prioritaires sont identifiées pour 2024 :

- poursuite du travail de déploiement des sentinelles en variant les profils et les situations géographiques afin de mailler davantage le territoire ;
- animation du réseau des sentinelles pour le faire vivre, créer des synergies et un sentiment d'appartenance ;
- développement d'actions plus spécifiques ciblant certains publics : salariés de la production, jeunes agriculteurs, nouveaux installés et retraités,... et ciblage de nouveaux acteurs des territoires : experts comptables, acteurs de la justice, intercommunalités, mairies, acteurs de l'Emploi, etc ;
- poursuite du travail d'articulation et de partenariat / complémentarité avec les dispositifs de droit commun (3114, Vigilans, Cellule Agridiff, Mon parcours Psy, ...) ;
- développement de nouvelles expérimentations « d'aller-vers » à destination des personnes en situation de mal-être dans une logique d'innovation sociale ;
- renforcement du reporting et de l'évaluation des actions mises en œuvre et des ressources allouées ;
- capitalisation des initiatives développées sur les différents territoires (retours d'expériences, partage des facteurs de réussite, ...).







2023

RAPPORT MUTUALISTE

MSA PROVENCE AZUR



L'essentiel & plus encore

EDITO

La MSA est plus forte et réactive grâce à la vie mutualiste.

Nos partenaires le remarquent et soulignent cette force, cette qualité de présence auprès des personnes, des familles, des partenaires, et l'efficacité d'action de la MSA dans la ruralité.

Les élus cantonaux sont le relai des adhérents, de la réalité de la vie des salariés, des non-salariés, des familles, de la ruralité, ... et, en même temps, ils reçoivent une formation et des informations qu'ils peuvent transmettre.

Tout cela renforce l'efficacité des services de la MSA et permet d'être particulièrement attentif aux personnes les plus en fragilité, en difficulté, particulièrement dans les situations de crise.

Des actions ont été réfléchies. Nous avons notamment mis en œuvre plusieurs actions concernant l'alimentation en direction des jeunes mais aussi des personnes âgées.

Il y a des élus dans tous les cantons : chefs d'exploitations, salariés, employeurs, sont représentés, cela permet d'être au plus près de la réalité du terrain et d'imaginer les actions à mettre en œuvre.

Nous avons encore des avancées à faire car le monde agricole, la ruralité, évoluent rapidement. Nous devons continuer à être inventifs afin d'envisager l'avenir en étant les acteurs à l'écoute, au service de tous, en mettant l'Humain à l'honneur dans ce monde qui naît.



Jean-Yves CONSTANTIN

1^{er} Vice-Président MSA Provence Azur

Président de la Commission de la Vie Mutualiste

Temps forts 2023

La Commission de la Vie Mutualiste (CVM)

La CVM traite des questions relatives à l'échelon local (animation, organisation, plan d'actions mutualiste), la formation des élus (orientations et plan de formation), le fonctionnement des instances mutualistes (préparation de l'Assemblée générale, des Comités départementaux pléniers), l'information des élus, la participation à des actions sur les territoires...

En 2023, elle s'est réunie 4 fois :

CVM du 10 mars 2023

- ▶ Point sur la préparation de l'Assemblée générale
- ▶ Réorganisation des échelons locaux

CVM du 19 juin 2023

- ▶ Retour sur l'Assemblée générale du 13 avril
- ▶ Point d'avancement sur la réorganisation des échelons locaux
- ▶ Les actions des échelons locaux en 2023
- ▶ La convention « Restos du cœur » : proposition d'action sur le surplus de production

CVM du 29 septembre 2023

- ▶ Ordre du jour des Comités départementaux pléniers et réunions départementales annuelles des délégués cantonaux
- ▶ Thème et date envisagée pour l'Assemblée générale / Recherche de lieux alternatifs
- ▶ Point d'avancement sur la réorganisation des échelons locaux
- ▶ Actions VML 2023
 - ❖ Expérimentation « Faire le 1^{er} pas »
 - ❖ Action « Alimentation »
 - ❖ Accueil des nouveaux adhérents
 - ❖ Gestes et postures avec ADAPI
 - ❖ Recueil des verbatims par la CCMSA pour construire une « déclaration de l'élu mutualiste »

CVM du 14 décembre 2023

- ▶ Retour sur la Commission Action mutualiste du 5 décembre 2023
- ▶ Retour sur la réunion de lancement Elections du 21 novembre 2023
- ▶ Finalisation des travaux sur les échelons locaux
- ▶ Ordre du jour des Comités Départementaux Pléniers de janvier 2024
- ▶ Arbitrage sur le déroulé de l'Assemblée générale

L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale s'est déroulée le 13 avril 2023 à Vidauban.

Le Directeur général, M. Hutin, a présenté le rapport d'activité en donnant les chiffres-clés de l'année 2022 et en rappelant les faits marquants notamment la signature de notre Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), les évolutions de service (la Complémentaire Santé de Solidarité, les Services En Ligne, le développement des « Parcours attentionnés », la Déclaration Sociale Nominative) et notre action au regard des Politiques publiques.

Isabelle Bouis (Présidente du CPSNS) et Alain Quenet (Président du CPSS) ont tour à tour exposé les actions menées et le bilan de leur commission. Une nouvelle offre de service dédiée à l'accompagnement des dirigeants-exploitants a été détaillée.

Jean-Pierre Grosso et Jean-Louis Atoch, présidents du CASS en alternance, ont rappelé les actions importantes mises en œuvre en faveur des adhérents de la MSA (Maintien en Emploi, Parcours Décllic, séjours répit, séjours aidants/aidés, séjours de médiation familiale) et des territoires ruraux (Chartes territoriales, dispositif « Grandir en Milieu Rural »).

Jean-Yves Constantin, 1^{er} Vice-président et Président de la CVM, a relaté les actions menées, par les élus, par les associations du 2^{ème} pilier, par l'ASEPT et a rappelé l'importance de la formation de tous les élus.

Faisant suite au décès, en février 2023, de M^{me} Renée Auda, Administratrice du 1^{er} collège des Alpes-Maritimes, les délégués cantonaux de ce collège du même département, ont procédé à son remplacement au sein du Conseil d'Administration en désignant M. Joseph Rey par vote à bulletin secret.

Dans son rapport moral, le Président Antoine Pastorelli a souligné que la prévention et l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles qui font face à des situations de mal-être constituent un enjeu qui doit être partagé par tous les acteurs du monde agricole et rural.

Une table ronde sur le thème de la « Prévention du mal-être en agriculture », réunissant plusieurs partenaires majeurs du programme de prévention, a permis de faire un état d'avancement sur le déploiement de ce dernier au niveau national et local et de présenter les actions mises en œuvre en MSA Provence Azur.

M. Thierry MANTEN, 1^{er} Vice-président de la CCMSA, a clôturé l'Assemblée en remerciant les élus pour leur implication. Il s'est félicité de la capacité démontrée par l'institution d'être au rendez-vous de la mise en oeuvre des politiques publiques, malgré les contraintes. Enfin, il a tracé les perspectives institutionnelles pour la fin de la mandature.

Le Président Antoine Pastorelli a remis la médaille du mérite agricole à 3 délégués cantonaux :

- M^{me} Vanna Raimondo
- M. Georges Hérisson
- M. Joseph Rey

133 délégués cantonaux ont participé (soit 31%) à ce moment fort de la vie mutualiste.



Les Comités départementaux pléniers

Chaque Comité départemental plénier est composé de 20 membres : les 10 administrateurs (dont le représentant de l'UDAF) et les 10 Co-Présidents des 5 échelons locaux du département.

Liste des Co-Présidents des échelons locaux

Dpt	Échelon	Non-salariés		Salariés	
		Nom - Prénom	Commune	Nom - Prénom	Commune
Alpes Maritimes	AM 1	JEDE (Philippe JOLY)	Nice	Anita GNOCCHI	Nice
	AM 2	Christian PASCAL	Saint-Auban	Mostepha RAHAL	Mouans-Sartoux
	AM 3	Anne CURTI	Castellar	Christine LOMBARD	Drap
	AM 4	Jean-Luc SPINELLI	Castagniers	Erika BAUDOUIN	Tourettes-Levens
	AM 5	Jean-Pierre CLERISSI	Gattières	Jean-Pierre ASTIER	Puget-Thénier
Bouches du Rhône	BDR 1	Bernard BAUDIN	Roquevaire	Julien MALAFOSSE	Marseille
	BDR 2	Jean-Marc DAVIN	Aix-en-Provence	Bernard PINATEL	Aix-en-Provence
	BDR 3	Pascal BERNARD	Grans	Luc ANGLES	Velaux
	BDR 4	Jean-Luc TRON	Châteaurenard	Corinne CARRIE	St Andiol
	BDR 5	Mas de l'hoste (Manuella GINOUX)	Arles	Guy SABADEL	Tarascon
Var	VAR 1	Bernard COCHET	Carqueiranne	Maryvonne ARTOUS	Solliès-Pont
	VAR 2	Régis BAGARRE	Fox-Amphoux	Vincent D'ANELLA	Pontevès
	VAR 3	Jacques BONHOMME	Flassans	Jean-Philippe LAROSE	Vidauban
	VAR 4	David BOURG	Bagnols en Forêt	René ROUX	St Raphaël
	VAR 5	Max DOLEATTO	Draguignan	Stéphanie STEFANI	Trans-en-Provence

Les Comités départementaux assurent le lien entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux. Sur délégation du Conseil d'administration, les Comités départementaux participent à l'animation du réseau des élus (information auprès de la MSA des difficultés rencontrées par les adhérents, mise en place d'actions sur les territoires, information des délégués cantonaux dans les domaines de la prévention, de l'action sanitaire et sociale ou de l'offre de services sur les territoires). Les membres des Comités départementaux peuvent être amenés à représenter la MSA Provence Azur dans différentes instances départementales au sein desquelles elle dispose d'un siège (organismes de santé, associations, commissions diverses, établissements de soins...).

En 2023, chaque Comité Départemental plénier s'est réuni 2 fois. Retour sur les principaux thèmes abordés :

CD pléniers de janvier 2023

- ▶ Information concernant le budget 2023
- ▶ Point sur la stratégie d'influence et rôle des élus
- ▶ Impacts possibles de l'agenda législatif sur la MSA (programme mal-être, réforme des retraites, loi d'orientation agricole)
- ▶ Point d'avancement sur les mutualisations
- ▶ Stratégie immobilière
- ▶ Bilan des sollicitations des élus sur l'année 2022
- ▶ Représentations extérieures et actualités partenariales
- ▶ Travaux en cours ou à mener sur le redécoupage des échelons locaux en vue des prochaines élections

CD pléniers d'octobre 2023

- ▶ Bilan des signalements
- ▶ Point d'avancement sur la fin de mise en œuvre des mutualisations
- ▶ Prise de décision concernant la réorganisation des échelons locaux
- ▶ Actualités / Partenariats



La formation



La formation s'est caractérisée par une mixité des formats pédagogiques : présentiel, webinaire et autoformation. En 2023, l'offre de formation s'est enrichie de formations mixtes (en présentiel et à distance) ce qui constitue une chance pour l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

Le multi canal constitue dorénavant une nécessité pour accompagner les élus dans leurs missions.

Formation des Administrateurs

En mars 2023, une formation intitulée « **la responsabilité juridique des élus MSA membres d'une structure de l'offre de services** » a été organisée à distance : **6 administrateurs** ayant des responsabilités au sein des structures associatives du groupe MSA Provence Azur ont participé. Cette formation a permis notamment de rappeler le cadre juridique associatif et préciser les responsabilités civile et pénale de l'association, de ses dirigeants et de ses membres.

En novembre 2023, une formation intitulée « **Le financement de la MSA** » a été organisée à distance : 11 participants. Cette formation a présenté les mécanismes, les enjeux du financement de la Sécurité sociale et ceux de la MSA, le rôle de la Convention d'Objectifs et de Gestion ainsi que les marges de manœuvre des caisses de MSA.

Formation des Co-présidents des échelons locaux

Pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mission de représentation, une formation intitulée « **Pratiques de communication dans son rôle d' élu** » a été organisée, en présentiel, au mois de février à Brignoles : **26 participants**.

Formation des délégués cantonaux

Les membres du réseau « **Sentinelles élus** » de la MSA Provence Azur ont été invités à participer à un séminaire, en mars, à Brignoles.

Au programme :

- Echanges sur les problématiques et les besoins en tant que « Sentinelles »
- Information sur les chantiers en cours relatifs au programme de prévention du « mal-être » agricole
- Partage autour des situations rencontrées
- Renforcement des acquis quant à la posture à adopter face à une crise suicidaire

Les délégués cantonaux ayant émis le souhait, en 2023, de rejoindre le réseau «Sentinelles élus» ont pu participer à la formation intitulée «Repérage de la crise suicidaire».

Les ateliers de l' élu

Depuis septembre 2020, la MSA met à la disposition de tous les délégués cantonaux une **plateforme de formation à distance « Les ateliers de l' élu »** pour mieux comprendre la MSA et la protection sociale dans son ensemble.

« Les ateliers de l' élu » sont constitués de modules à réaliser à son rythme. Ils proposent des contenus ludiques et interactifs : quiz, vidéos, animations, audios... Ils permettent de mieux appréhender le rôle de la MSA, son fonctionnement, ses valeurs, ses enjeux.

La plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Chaque module peut être suivi en une seule ou plusieurs fois.

Rappel de l'adresse internet de la plateforme : ateliers-elu.msa.fr

Pour accéder à cette plateforme, il suffit de se connecter à l'adresse ci-dessus et de créer son compte ; ensuite chacun progresse à son rythme sur les parcours qui l'intéressent.

Les sujets proposés depuis 2020 sont :

- « **La Connaissance de la MSA** » : identité de la MSA, mutualisme et valeurs de la MSA, organisation de la MSA
- « **La présentation de la protection sociale** » : définition, histoire, organisation, aspects généraux, défis de la protection sociale
- « **Actualités et enjeux du mandat** » : interventions et supports présentés aux séminaires nouveaux administrateurs
- « **Bien communiquer, c'est gagné !** » : exercices à la prise de parole et à la communication interpersonnelle
- « **A l'écoute de son territoire** » : immersion des élus dans 3 situations les plus couramment rencontrées

Nouveautés 2022/2023 :

- « **Parler de la MSA** » : module d'entraînement à la prise de parole
- « **Vivre son mandat de délégué** » apporte des éclairages sur le rôle de l' élu à savoir : ses missions, son implication dans un projet, son action sur les territoires...

NOUVEAUTÉ 2023 :

- « **Financement de la MSA** » : notions fondamentales du financement de la protection sociale et ses principaux mécanismes

La communication

Tout au long de leur mandat, la MSA met à la disposition de ses délégués cantonaux différents supports d'information :

► **WebApp « Mon appli élus MSA »** : cette application disponible sur tablette et smartphone accompagne tous les délégués MSA dans l'exercice de leurs missions d'élus. On y trouve diverses informations :

- des actualités nationales au jour le jour sur les actions menées par le réseau des MSA dont bien sûr celles de la MSA Provence Azur,
- des informations générales et statutaires relatives à la MSA (données chiffrées, des positionnements sur des dossiers d'actualités...),
- un calendrier des actions majeures à venir,
- des fiches comportant des éléments de langage importants sur certains sujets d'actualité pour que les délégués puissent porter la voix de la MSA,
- l'annuaire des délégués de toutes les MSA,
- des raccourcis vers d'autres outils de communication comme « les ateliers de l'élu » (plateforme de formation), le site internet de la MSA Provence Azur et nos réseaux sociaux Twitter et LinkedIn.



► **Une newsletter trimestrielle** : cette lettre d'information, construite par la MSA PA, permet de centraliser les informations et les dates-clés, nationales et locales, utiles aux élus. Elle présente également les actions menées sur nos territoires.



► **Le BIMSA** : le magazine national de la CCMSA est un outil d'information destiné également à aider les élus dans leur mandat. Il fait connaître les missions, actions et positions du régime agricole. Il donne des idées de ce qui est fait sur le terrain, par le biais de reportages et de témoignages, pour enrichir les réflexions. Il valorise les initiatives des élus MSA. Le magazine s'adapte à tous les supports : sur papier, en ligne ou via twitter.

► **Les sites internet :**

- provenceazur.msa.fr : pour retrouver une information complète sur tous les aspects de la protection sociale (santé, famille, logement, retraite...) et sur toutes les démarches et accompagnements proposés aux entreprises. Le site présente également les élus et leurs missions.
- geomsa.msa.fr : pour obtenir des données statistiques sur les ressortissants agricoles, le poids de l'activité agricole en France et en région (salariés et non-salariés).
- ssa.msa.fr : pour les actifs agricoles, ce site est une référence de documentations sur la prévention des risques professionnels en agriculture.
- solidel.fr, marpa.fr, repit-bulledair.fr, laser-emploi.fr, presenceverte.fr : les sites de référence de l'offre de services MSA.
- elusterritoires.msa.fr : pour promouvoir toutes les actions que les élus MSA organisent sur le territoire. Ce site est accessible au grand public et pourra être utilisé pour valoriser le rôle des délégués MSA lors des élections.

► **De la documentation sur demande :** flyers, rapport d'activité, cartes,...

- **Le réseau social des délégués cantonaux «WhatsApp»** est un espace dédié à la mise à disposition d'informations sur l'organisation d'actions locales et aux échanges spontanés entre Elus(e) de la MSA Provence Azur.
- **Des informations par mail et/ou SMS** sur différents sujets d'actualités majeurs ou urgents ne pouvant attendre la newsletter suivante comme par exemple : les événements climatiques, les appels à projet, etc.
- **Le livre blanc de la MSA PA** à remettre aux responsables politiques locaux (Maires, Conseillers départementaux, Présidents EPCI) à l'occasion de rencontres programmées.

GLOSSAIRE

- AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés
ACS : Aide au paiement d'une Complémentaire Santé
AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AFSA : Aide Financière Simplifiée Agricole
AFSE : Aide Financière Simplifiée Exploitants
AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale
ALD : Affection de longue durée
ARS : Agence Régionale de Santé
ASEPT : Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires
ASS : Action Sanitaire et Sociale
AUU : Aide Universelle d'Urgence
BSI : Bilan de Soins Infirmiers
CASS : Comité d'Action Sanitaire et Sociale
CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale
CLS : Contrat Local de Santé
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
COG : Convention d'Objectifs et de Gestion
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPRPSNCF : Caisse de prévoyance et de retraite du personnel SNCF
CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés
CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRA : Commission de Recours Amiable
CSS : Complémentaire Santé Solidaire
CVM : Commission de la Vie Mutualiste
DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRP : Déclaration des Revenus Professionnels
DSN : Déclaration Sociale Nomminative
GDR : Gestion Du Risque
GEIDE : Gestion Electronique de l'Information et des Documents de l'Entreprise
HPV : Papillomavirus Humain
IJ : Indemnité Journalière
JEV : Jardins Espaces Verts
LCF : Lutte Contre la Fraude
MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NSA : Non-Salarié Agricole
OST : Offre de Services sur les Territoires
PEC : Prise en charge de Cotisations
PFN : Plateforme de Numérisation
PPA : Population couverte par la Prime d'Activité
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
ROR : Rougeole Oreillons Rubéole
RPJ : Rencontres Prévention Jeunes
RSA : Revenu de Solidarité Active
SDSF : Schéma Départemental de Services aux Familles
SST : Santé et Sécurité au Travail
TESA simplifié : Titre Emploi Simplifié Agricole
TESA+ : Titre Emploi Service Agricole
TMS : Troubles Musculo-Squelettiques
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales



L'essentiel & plus encore